

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Bureau de la réglementation
et des élections

Commune de Les PLANCHES-PRÈS-ARBOIS
Captage de la source de la Pochère

Arrêté n°DRLP/BRE-20150715-001

Arrêté portant déclaration d'utilité publique :
• de la dérivation des eaux souterraines
• de l'instauration des périmètres de protection

Arrêté portant autorisation de traiter de l'eau
destinée à la consommation humaine

LE PREFET DU JURA,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'expropriation ;

VU le code de l'environnement & notamment les articles L.214-1 à L.214-6 sur les régimes d'autorisation et de déclaration, l'article L.214-18 sur les débits réservés, l'article L.215-13 relatif à l'autorisation de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général et les articles R.214-1 à R.214-60 ;

VU le code du domaine de l'Etat ;

VU le code de la santé publique & notamment les articles L.1321-1 à L.1321-10 et les articles R. 1321-1 à R. 1321-63 concernant les eaux destinées à la consommation humaine ;

VU le code de l'urbanisme & notamment les articles L.126-1 et R.126-1 à R.126-3 ;

VU le code de justice administrative ;

VU le code rural ;

VU le code forestier ;

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau modifiée ;

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU le décret n° 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine ;

VU l'arrêté du 22 novembre 1993 relative au code des bonnes pratiques agricoles ;

VU l'arrêté du 30 avril 2002 relatif au référentiel de l'agriculture raisonnée ;

VU les arrêtés du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrains soumis à déclaration ainsi qu'aux prélèvements soumis à déclaration ou autorisation relevant de la nomenclature ;

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R. 1321-6 à R. 1321-12 et R. 1321-42 du code de la santé publique ;

- VU** la circulaire du 24 juillet 1990 relative à la mise en place des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine ;
- VU** la circulaire du 19 février 1998 relative à l'information sur la qualité des eaux d'alimentation à joindre à la facture d'eau ;
- VU** la circulaire DGS/VS4/2000/166 du 28 mars 2000 relative aux produits de procédés de traitement des eaux destinées à la consommation humaine ;
- VU** la circulaire DGS/SD7A/2003/633 du 30 décembre 2003 relative à l'application des articles R. 1321-1 et suivants du code de la santé publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles ;
- VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse (SDAGE - RMC), adopté par le comité de Bassin et approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 20 novembre 2009 ;
- VU** le récépissé de déclaration n°39-2014-00095 concernant le prélèvement d'eau de la source de la Pochère de la commune des PLANCHES-PRES-ARBOIS du 05 août 2014 ;
- VU** les délibérations de la commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS, en date du 29 mars 2007 et du 19 juin 2014 demandant :
- de déclarer d'utilité publique :
 - la dérivation des eaux pour la consommation humaine,
 - la délimitation et la création des périmètres de protection des captages,
 - de l'autoriser à :
 - délivrer au public de l'eau destinée à la consommation humaine,
- et par laquelle la collectivité s'engage à indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux ;
- VU** les rapports de l'hydrogéologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique en date du 19 janvier 2009 et du 05 mars 2011 ;
- VU** la décision du tribunal administratif de Besançon en date du 20 octobre 2014 portant désignation de M. Jean-Louis DAGOT, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et de M. Jacques AUGIER, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;
- VU** le dossier soumis à l'enquête publique ;
- VU** les pièces constatant que l'arrêté préfectoral n°2014311-0010 en date du 07 novembre 2014 a été publié et affiché, qu'un avis au public d'ouverture d'enquête a été inséré dans deux journaux et que le dossier d'enquête est resté déposé en mairie pendant 17 jours consécutifs du 1^{er} au 17 décembre 2014 dans les communes d'ARBOIS, BESAIN, CHAUX-CHAMPAGNY, CHILLY-SUR-SALINS, CROTONAY, IVORY, LA CHATELAINE, LES PLANCHES-PRÈS-ARBOIS, MESNAY, MOLAIN, MONTROND, POLIGNY, PONT-D'HERY et VALEMPPOULIERES ;
- VU** les avis et conclusions du commissaire enquêteur en date du 17 janvier 2015 ;
- VU** l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Jura en date du 04 juin 2015 ;
- VU** le document établi le 7 juillet 2015 par la commune de PLANCHES-PRÈS-ARBOIS exposant les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération, ci-annexé ;
- CONSIDERANT QU'** il convient de protéger les ressources en eau et que, dès lors, la mise en place des périmètres de protection autour du captage de la source de la Pochère ainsi que les mesures envisagées, constituent un moyen efficace pour faire obstacle aux pollutions susceptibles d'altérer la qualité de ces eaux destinées à la consommation humaine ;

SUR proposition du secrétaire général du Jura :

ARRETE

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

ARTICLE 1^{ER} - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Sont déclarées d'utilité publique au bénéfice de la commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS :

- La dérivation des eaux pour la consommation humaine à partir de la source de la Pochère, située sur la commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS, conformément au plan annexé ;
- La création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour de l'ouvrage de captage et l'institution des servitudes associées pour assurer la protection de l'ouvrage et la qualité de l'eau.

ARTICLE 2 - AUTORISATION DE PRELEVEMENT

La commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS est autorisée à prélever et à dériver une partie des eaux souterraines au niveau de la source de la Pochère dans les conditions fixées par le présent arrêté..

ARTICLE 3 - CAPACITE DE POMPAGE – DEBIT CAPTE AUTORISE

Le volume maximal de prélèvement autorisé sur la source de la Pochère est le suivant :

- Débit de prélèvement horaire : **15 m³/heure**
- Débit de prélèvement journalier : **60 m³/jour**

Les installations doivent disposer d'un système de comptage permettant de vérifier en permanence ces valeurs conformément à l'article L.214-8 du Code de l'environnement.

L'exploitant est tenu de conserver 3 ans les dossiers correspondant à ces mesures et de les tenir à la disposition de l'autorité administrative.

ARTICLE 4 - CARACTERISTIQUES, LOCALISATION ET AMENAGEMENT DU CAPTAGE

La source de la Pochère se situe sur la commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS au sud du bourg, au pied de la falaise calcaire du Cirque du Fer à Cheval. La source de la Pochère est issue de l'aquifère karstique constitué par les calcaires du Jurassique (Bajocien-Bathonien).

L'ouvrage de captage correspond à un ouvrage maçonné, fermé par une porte cadenassée. L'eau captée par l'intermédiaire de 4 barbacanes arrive dans la chambre de captage, munie d'un trop-plein. L'eau est ensuite acheminée vers la station de pompage et de traitement située à côté.

L'eau est ensuite traitée puis refoulée par l'intermédiaire de deux pompes de 15 m³/heure fonctionnant en alternance vers le réservoir communal.

Localisation du captage de la source de la Pochère :

Commune de LES PLANCHES-PRÈS-ARBOIS, au lieu-dit « A la Pochère », sur la parcelle n°539 - section B
Code BSS : 05565X0024/S

Coordonnées Lambert 2e : X : 864 520 Y : 2 214 380 Z : 330 m

Coordonnées Lambert 93 : X : 913 815 Y : 6 645 646

ARTICLE 5 - INDEMNISATION ET DROIT DES TIERS

La commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS devra indemniser les propriétaires et exploitants des terrains situés dans les périmètres de protection de tout dommage qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par l'instauration de ces périmètres.

Les indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires des terrains ou aux occupants concernés sont fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

ARTICLE 6 - PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE

Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont établis pour la protection de la source de la Pochère.

Ces périmètres s'étendent conformément aux indications du plan de situation, du plan cadastral et des états parcellaires annexés au présent arrêté.

Article 6.1 - PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Ce périmètre est constitué par des terrains appartenant en pleine propriété à la commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS. Il doit rester propriété de la collectivité.

Afin d'empêcher efficacement l'accès du périmètre de protection immédiate à des tiers, ce périmètre, dans sa partie amont, est clos et matérialisé par une clôture munie d'un portail fermant à clé. Son accès est interdit au public.

Les trappes et autres moyens d'accès à l'ouvrage de captage doivent être verrouillées et étanches.

Ce périmètre devra rester verrouillé et sera interdit à tous dépôts, installations ou activités autres que ceux nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages de captage. Il n'y sera fait usage d'aucun désherbant, la croissance des végétaux n'étant limitée que par la taille.

Ce périmètre devra être maintenu déboisé et fauché régulièrement à la diligence de la commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS.

L'ouvrage de captage doit être maintenu en bon état et nettoyé régulièrement.

Les opérations de maintenance et d'entretien des ouvrages doivent être consignées dans un carnet sanitaire, permettant d'en assurer la traçabilité (date, nature des travaux, opérateur, ...).

Article 6.2 - PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

L'emprise du périmètre de protection rapprochée est précisée sur le document cadastral annexé à cet arrêté.

Dans ces zones, les activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau seront recensées et régulièrement contrôlées, pour, le cas échéant, mise en conformité avec la réglementation en vigueur.

Des servitudes sont instituées sur les parcelles des périmètres de protection rapprochée mentionnées dans les extraits parcellaires joints en annexe.

Le périmètre de protection rapprochée (PPR) est subdivisé en deux zones distinctes, en raison du contexte topographique particulier :

- Un PPR A à l'amont de la source de la Pochère en direction de la commune de la Châtelaine jusqu'à la falaise calcaire ;
- Un PPR B, en juxtaposition du périmètre de protection rapprochée A sur 2 kilomètres, sur le bourg de la Châtelaine ;

à l'intérieur desquels les prescriptions suivantes devront être respectées :

PPR A

Prescriptions générales :

- Le périmètre de protection rapprochée est une zone inconstructible.
- Dans ce périmètre, les prairies permanentes existantes et les parcelles boisées seront maintenues.
- Les zones de friche seront maintenues en friche ou reconvertis en bois ou prairies permanentes.

Activités interdites :

A l'intérieur de ce périmètre sont interdits, sauf extension ou modification d'installations autorisées existantes, les équipements ou activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau et en particulier :

- les constructions de toute nature autres que celles nécessaires à l'alimentation en eau potable ;

- les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- l'ouverture et l'exploitation d'excavations diverses susceptibles de porter atteinte au réservoir aquifère tels que les carrières, les plans d'eau ou les forages ou puits autres que ceux liés à l'exploitation ou à la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine ;
- l'extraction de matériau alluvionnaire, les exhaussements et affouillements de sol ;
- l'installation de réservoirs ou canalisations enterrés d'hydrocarbures ou de produits chimiques ;
- la création de réseau de drainage ;
- la recharge artificielle de la nappe ;
- les canalisations autres que celles nécessaires au transport des eaux destinées à la consommation humaine ;
- les dépôts sur sol nu d'immondices, ensilage, déchets ménagers, agricoles et industriels ;
- l'entrepôt des déchets et des matières fermentescibles ainsi que la création même momentanée de stockages de fumiers et d'engrais artificiels sur sol nu ;
- l'épandage de matières de vidange et de boues de station d'épuration ;
- l'épandage de fumure organique liquide (lisiers et purins) ;
- l'épandage de produits phytosanitaires ;
- la mise en place d'abreuvoirs ou de mangeoires à moins de 50 mètres des limites du périmètre de protection immédiate ;
- les terrains de camping.

Activités réglementées :

❖ Pratiques agricoles

Les dispositions du Code de Bonnes Pratiques Agricoles, objet de l'arrêté du 22 novembre 1993, sont rendues d'application obligatoire.

Les quantités d'engrais apportées doivent être consignées par les exploitants agricoles dans un cahier d'enregistrement.

Ce registre devra comporter au moins les informations suivantes : n° de parcelle, produit, quantité, date, conditions météorologiques.

La tenue de ce registre n'est pas nécessaire si les apports d'engrais font l'objet de plans de fumure à la parcelle et de bilans annuels établis par un organisme compétent.

Ces informations doivent être tenues à disposition de l'autorité sanitaire.

Epandages de fumures organiques et minérales

Engrais organiques :

Sur les parcelles du PPR A, les épandages de fumiers sont autorisés dans le respect des règles suivantes :

- ils sont formalisés dans les plans d'épandage des exploitations agricoles concernées ;
- les zones aptes à l'épandage sont situées à plus de 15 mètres des dolines ou pertes et 35 mètres des limites des périmètres immédiats, sur des parcelles au sol aéré et suffisamment profond (> 20 cm) ;
- les épandages doivent être réalisés en période favorable. Aucun épandage ne sera effectué sur sol gelé, enneigé, en période de forte pluie ou sur des sols présentant une pente supérieure à 7%.

Fertilisation azotée totale (minérale et/ou organique) :

- inférieure à 80 unités d'azote par hectare de Surface Agricole Utile (S.A.U.) et par an.
- Les apports doivent être fractionnés et tenir compte des reliquats d'azote disponibles (plan de fumure prévisionnel).
- Implantation d'un couvert végétal d'hiver pour limiter les risques de lessivage après récolte.
- La fertilisation liquide minérale ne devra pas être effectuée à moins de 15 mètres des dolines ou pertes.

❖ Entretien des voiries et autres infrastructures de transport

Le défrichement et l'entretien des abords des voies routières ou des chemins d'exploitation qui traversent le PPR A sont réalisés par des moyens mécaniques ou thermiques à l'exclusion de tout traitement chimique.

❖ Exploitation forestière

Les parcelles boisées concernées par ce périmètre de protection rapprochée doivent conserver leur vocation forestière. Les coupes rases de plus de 4 hectares d'un seul tenant sont interdites. Les coupes rases de moins de 4 hectares devront faire l'objet d'une information auprès de la commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS.

« Est considérée comme coupe rase toute coupe de la totalité des arbres du peuplement la même année qui ne s'inscrit pas dans un cycle de coupes progressives de régénération ou qui n'est pas dictée par des raisons sanitaires (cas des peuplements scolytés) ».

Lors des travaux forestiers, toutes les précautions doivent être prises pour prévenir toute forme de pollution par les hydrocarbures. Seul le ravitaillement en carburant des petits engins utilisés (débroussaillées, tronçonneuses) est autorisé dans le périmètre de protection rapprochée, avec un transport jusqu'à 10 litres d'hydrocarbures dans des bidons appropriés.

❖ Pistes forestières

La création de piste forestière est interdite en dehors d'un plan global d'aménagement de la forêt.

La circulation et le stationnement d'engins motorisés sur les pistes forestières situées dans le PPR A de la source de la Pochère n'est autorisée que pour les propriétaires et gestionnaires forestiers et leurs ayants droit.

PPR B

Prescriptions générales :

- Dans ce périmètre, les prairies permanentes existantes et les parcelles boisées seront maintenues.
- Les zones de friche seront maintenues en friche ou reconvertis en bois ou prairies permanentes.

Activités interdites :

A l'intérieur de ce périmètre sont interdits, sauf extension ou modification d'installations autorisées existantes, les équipements ou activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau et en particulier :

- les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- l'ouverture et l'exploitation d'excavations diverses susceptibles de porter atteinte au réservoir aquifère tels que les carrières, les plans d'eau ou les forages ou puits autres que ceux liés à l'exploitation ou à la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine ;
- l'installation de réservoir ou canalisations enterrés d'hydrocarbures ou de produits chimiques ;
- la réalisation de réseau de drainage ;
- la recharge artificielle de la nappe ;
- les dépôts sur sol nu d'immondices, ensilage, déchets ménagers, agricoles et industriels ;
- l'entrepôt des déchets et des matières fermentescibles ainsi que la création même momentanée de stockages de fumiers et d'engrais artificiels hors site d'exploitation et sur sol nu ;
- le rejet direct d'effluents non traité en milieu souterrain ;
- l'épandage de matières de vidange et de boues de station d'épuration ;
- l'épandage de fumure organique liquide (lisiers et purins) ;
- les terrains de camping.

Activités réglementées :

❖ Urbanisation

Seules les nouvelles constructions sans niveau enterré seront autorisées. Ces dernières devront être conformes vis-à-vis de leur assainissement.

Une vigilance particulière devra être apportée par la commune sur l'emplacement des futures constructions, en cohérence avec l'actuel secteur bâti de la commune.

L'ARS sera consultée sur toute demande de construction dans le périmètre de protection rapprochée.

❖ Assainissement

Les dispositifs d'assainissement des nouvelles constructions et des constructions existantes devront être soit raccordés à un réseau collectif d'eaux usées soit conformes aux prescriptions techniques de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 07 mars 2012 en matière d'assainissement non collectif.

Toutes les installations d'assainissement non collectif devront faire l'objet d'un diagnostic par le Service public d'assainissement non collectif dans un délai d'un an à compter de la date de notification du présent arrêté. Les travaux de mise en conformité seront réalisés dans un délai de quatre ans à compter de la date du diagnostic.

❖ Stockage d'hydrocarbures

Les stockages d'hydrocarbures (fioul) à usage domestique, agricole, ou industriel recensés dans ce périmètre de protection, doivent être placés sur une cuvette de rétention étanche et incombustible dont la capacité est au moins égale au volume du réservoir.

❖ Mise aux normes des exploitations agricoles

Les bâtiments d'élevage, qu'ils soient soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement ou qu'ils relèvent des dispositions du règlement sanitaire départemental, doivent être équipés de dispositifs étanches de récupération des déjections animales. Les purins, les lisiers et les jus d'ensilage doivent également être évacués dans des fosses étanches. Toutes ces installations doivent être dimensionnées pour respecter les durées de stockage minimum imposées par la réglementation (au moins 3 mois). Les eaux de lavage de laiterie seront soit recyclées, soit traitées, soit stockées en fosse étanche.

❖ Pratiques agricoles

Les dispositions du Code de Bonnes Pratiques Agricoles, objet de l'arrêté du 22 novembre 1993, sont rendues d'application obligatoire.

Les quantités d'engrais apportées, ainsi que l'utilisation de produits phytosanitaires, doivent être consignées par les exploitants agricoles dans un cahier d'enregistrement.

Ce registre devra comporter au moins les informations suivantes : n° de parcelle, produit, quantité, date, conditions météorologiques.

La tenue de ce registre n'est pas nécessaire si les apports d'engrais font l'objet de plans de fumure à la parcelle, ces plans de fumure devant intégrer également les apports en produits phytosanitaires, et de bilans annuels établis par un organisme compétent.

Ces informations doivent être tenues à disposition de l'autorité sanitaire.

Epandages de fumures organiques et minérales

Engrais organiques :

Sur les parcelles du PPR B, les épandages de fumiers sont autorisés dans le respect des règles suivantes :

- ils sont formalisés dans les plans d'épandage des exploitations agricoles concernées ;
- les zones aptes à l'épandage sont situées à plus de 15 mètres des dolines ou pertes et 35 mètres des limites des périmètres immédiats, sur des parcelles au sol aéré et suffisamment profond (> 20 cm) ;
- les épandages doivent être réalisés en période favorable. Aucun épandage ne sera effectué sur sol gelé, enneigé, en période de forte pluie ou sur des sols présentant une pente supérieure à 7%.

Fertilisation azotée totale (minérale et/ou organique) :

- inférieure à 120 unités d'azote par hectare de Surface Agricole Utile (S.A.U.) et par an.
- Les apports doivent être fractionnés et tenir compte des reliquats d'azote disponibles (plan de fumure prévisionnel).
- Implantation d'un couvert végétal d'hiver pour limiter les risques de lessivage après récolte.
- La fertilisation liquide minérale ne devra pas être effectuée à moins de 15 mètres des dolines ou pertes.

❖ Utilisation de produits phytosanitaires - Herbicides

Sur la totalité du PPR B, l'utilisation des herbicides est restreinte aux usages pour lesquels il n'existe aucune autre alternative en matière de désherbage ou de lutte contre les adventices.

Sont concernés les usages agricoles et non agricoles (particuliers ou collectivités).

En fonction des résultats obtenus par le contrôle sanitaire, des mesures de restriction ou d'interdiction d'usage pourraient être prises.

❖ Entretien des voiries et autres infrastructures de transport

Le défrichement et l'entretien des abords des voies routières ou des chemins d'exploitation qui traversent les périmètres de protection rapprochée sont réalisés par des moyens mécaniques ou thermiques à l'exclusion de tout traitement chimique.

❖ Exploitation forestière

Les parcelles boisées concernées par ce périmètre de protection rapprochée doivent conserver leur vocation forestière. Les coupes rases de plus de 4 hectares d'un seul tenant sont interdites. Les coupes rases de moins de 4 hectares devront faire l'objet d'une information auprès de la commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS.

« Est considérée comme coupe rase toute coupe de la totalité des arbres du peuplement la même année qui ne s'inscrit pas dans un cycle de coupes progressives de régénération ou qui n'est pas dictée par des raisons sanitaires (cas des peuplements scolytés) ».

Lors des travaux forestiers, toutes les précautions doivent être prises pour prévenir toute forme de pollution par les hydrocarbures. Seul le ravitaillement en carburant des petits engins utilisés (débroussailleuses, tronçonneuses) est autorisé dans le périmètre de protection rapprochée, avec un transport jusqu'à 10 litres d'hydrocarbures dans des bidons appropriés.

❖ Pistes forestières

La création de piste forestière est interdite en dehors d'un plan global d'aménagement de la forêt. La circulation et le stationnement d'engins motorisés sur les pistes forestières situées dans le PPR B de la source de la Pochère n'est autorisée que pour les propriétaires et gestionnaires forestiers et leurs ayants droit.

Article 6.3 - PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE

Ce périmètre a pour rôle de participer à la préservation générale de la qualité des eaux alimentant la source de la Pochère. On veillera, à l'intérieur de ce périmètre, à la conformité des règles administratives qui s'appliquent aux activités agricoles, urbaines et industrielles.

Notamment :

- Les stockages d'hydrocarbures (fioul) à usage domestique, agricole, ou industriel recensés dans ce périmètre de protection, doivent être placés sur une cuvette de rétention étanche et incombustible dont la capacité est au moins égale au volume du réservoir.
- Les bâtiments agricoles (siège ou lieu de stockage de produits ou de matériel de stabulation) seront autorisés à condition que leur bâti, stockages et rejets d'eaux usées soient conformes aux règlements en vigueur.
- Les dispositifs d'assainissement des constructions devront être soit raccordés à un réseau collectif d'eaux usées soit conformes aux prescriptions techniques de l'arrêté du 07 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 07 mars 2012 en matière d'assainissement non collectif.

ARTICLE 7 - PUBLICATION DES SERVITUDES

La notification individuelle du présent arrêté sera faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires des parcelles comprises dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée ainsi qu'aux exploitants agricoles concernés.

Lorsque l'identité ou l'adresse d'un propriétaire est inconnue, la notification est faite au maire de la commune sur le territoire de laquelle est située la propriété soumise à servitudes, qui en assure l'affichage et, le cas échéant, la communique à l'occupant des lieux.

La commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS, bénéficiaire de l'autorisation préfectorale, est chargée d'effectuer ces formalités. Elle conserve l'acte portant déclaration d'utilité publique et délivre à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui y sont rattachées.

ARTICLE 8 - DELAIS DE MISE EN CONFORMITE

Sécurisation de l'ouvrage de captage dans un délai de 1 an à compter de la date de signature de cet arrêté.

Dans les terrains compris dans les périmètres de protection institués par le présent arrêté, il devra être satisfait aux obligations prévues à l'article 6 dans un délai de 1 an, en ce qui concerne les dépôts, activités et installations existant à la date de cet arrêté.

ARTICLE 9 - RESPECT DES SERVITUDES - SANCTIONS

Les propriétaires et exploitants des terrains compris dans les périmètres de protection devront subordonner la poursuite de leur activité au respect des obligations imposées pour la protection des eaux.

Non-respect de la déclaration d'utilité publique

En application de l'article L.1324-3 du Code de la santé publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende, le fait de ne pas se conformer aux dispositions des actes portant déclaration d'utilité publique.

Dégradation d'ouvrages, pollution

En application de l'article L.1324-4 du Code de la santé publique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait de :

- dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation,
- laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité dans l'eau de source, des fontaines, des puits, des citernes, des conduites, des aqueducs, des réservoirs d'eau servant à l'alimentation publique.

ARTICLE 10 - ALTERATION DE LA QUALITE DE LA RESSOURCE

En cas de dégradation de la qualité de la ressource en eau pour son usage « eau potable », la présente autorisation pourra être modifiée par arrêté préfectoral complémentaire et conduire à la mise en place de prescriptions plus contraignantes.

ARTICLE 11 - MAITRISE FONCIERE ET DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES PERIMETRES DE PROTECTION RAPPROCHEE

Droit de préemption urbain. (Article L. 1321-2 du code de la santé publique)

Dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents peuvent instaurer le droit de préemption urbain dans les conditions définies à l'article L. 211-1 du code de l'urbanisme. Ce droit peut être délégué à la commune ou à l'établissement public de coopération intercommunale responsable de la production d'eau destinée à la consommation humaine dans les conditions prévues à l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme.

Le droit de préemption urbain prévu à l'article L. 1321-2 du code de la santé publique peut être institué même en l'absence de plan local d'urbanisme (Art. R. 1321-13-3 du code de la santé publique).

Prise en compte dans les baux ruraux des prescriptions instituées dans les périmètres de protection rapprochée (Art. R. 1321-13-4 du code de la santé publique)

I. – La collectivité publique, propriétaire de terrains situés à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée des points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines, qui entend prescrire au preneur des modes d'utilisation du sol afin de préserver la qualité de la ressource en eau, à l'occasion du renouvellement des baux ruraux portant sur ces terrains, notifie ces prescriptions au preneur dix-huit mois au moins avant l'expiration du bail en cours.

Si la collectivité notifie au preneur de nouvelles prescriptions avant la fin de son bail, mais au-delà du délai de dix-huit mois prévu au premier alinéa, les nouvelles prescriptions ne peuvent entrer en vigueur qu'après un délai de dix-huit mois à compter de cette notification.

II. - La notification prévue au I est faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire. Elle indique les motifs justifiant les prescriptions et les parcelles concernées et précise que la décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

TRAITEMENT DE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

ARTICLE 12 - MODALITES DE TRAITEMENT DE L'EAU

Le traitement consiste en une désinfection par pompe doseuse de chlore dans la bâche de reprise de la station de pompage et de traitement.

La commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS est autorisée à traiter de l'eau destinée à la consommation humaine prélevée à partir de son captage, dans le respect des modalités suivantes :

- l'eau brute, avant distribution, fait l'objet d'un traitement de désinfection permanente ;
- les eaux mise en distribution doivent respecter les exigences de qualité fixées par le code de la santé publique pour le paramètre turbidité :
 - *Limite de qualité : inférieure à 1,0 NFU,*
 - *Référence de qualité : inférieure à 0,5 NFU ;*
- le réseau de distribution et les réservoirs doivent être conçus et entretenus suivant les dispositions de la réglementation en vigueur ;
- les eaux distribuées doivent satisfaire aux exigences de qualité fixées par le code de la santé publique et ses textes d'application.

Seuls peuvent être utilisés les produits de procédés de traitement des eaux destinées à la consommation humaine autorisés par la réglementation en vigueur.

Tout projet de modification de la filière de traitement ou des produits utilisés doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès du préfet.

Dans le cas d'une modification significative de la qualité de l'eau brute mettant en cause l'efficacité du traitement, la présente autorisation pourra être modifiée par décision préfectorale.

Rendement des réseaux de distribution :

Le réseau de distribution et les réservoirs doivent être conçus et entretenus suivant les dispositions de la réglementation en vigueur.

La commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS veille au bon entretien et à l'étanchéité des canalisations de son réseau de distribution. Elle met en œuvre tous les moyens nécessaires pour diminuer les éventuelles fuites sur le réseau et améliorer le rendement du réseau.

Un rendement élevé (rapport entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés par les usagers) doit être recherché en permanence. **Un objectif de rendement minimal de 70 % est fixé.**

ARTICLE 13 - SURVEILLANCE ET CONTROLE SANITAIRE DE LA QUALITE DE L'EAU

Surveillance

La commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS veille au bon fonctionnement des systèmes de production et de traitement et met en œuvre un plan de surveillance de la qualité de l'eau qui comprend notamment :

- *l'examen régulier des installations,*
- *un programme de tests ou d'analyses sur des points déterminés en fonction des risques identifiés,*
- *la tenue d'un fichier sanitaire consignant l'ensemble des informations collectées au titre de la surveillance.*

La commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS tient à la disposition du directeur général de l'agence régionale de santé les résultats de la surveillance de la qualité des eaux ainsi que toute information en relation avec cette qualité. Il porte à sa connaissance tout incident pouvant avoir des conséquences pour la santé publique.

En cas de difficultés particulières ou de dépassements des exigences de qualité, la commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS prévient le directeur général de l'agence régionale de santé dès qu'il en a connaissance. Dans ce cas, des analyses complémentaires peuvent être prescrites.

Contrôle

La qualité de l'eau est contrôlée dans les conditions et selon un programme annuel défini par la réglementation en vigueur. Les frais d'analyses et de prélèvements sont à la charge de la commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS. Si la qualité des eaux venait à se dégrader, il pourrait être procédé à une nouvelle définition des périmètres et des servitudes.

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS PERMETTANT LES PRELEVEMENTS ET LE CONTROLE DES INSTALLATIONS

- Le captage devra être équipé d'un robinet de prise d'échantillon d'eau brute avant tout traitement.
- Les installations de traitement de l'eau doivent être équipées d'un robinet de prise d'échantillon de l'eau destinée à la consommation humaine.
- Les agents de l'agence régionale de santé et du laboratoire agréé ont constamment libre accès aux installations autorisées.
- Les exploitants responsables des installations sont tenus de leur laisser à disposition le registre d'exploitation.

ARTICLE 15 - INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Sont affichés dans les deux jours ouvrés suivant la date de leur réception et tenus à la disposition du public, en mairie des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS :

- l'ensemble des résultats d'analyse des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire ;
- leur interprétation sanitaire faite par l'agence régionale de santé ;
- les synthèses commentées que peut établir ce service sous la forme de bilans sanitaires de la situation pour une période déterminée.

Les remarques essentielles formulées par l'agence régionale de santé concernant la qualité de l'eau et la protection de la ressource devront apparaître annuellement sur la facture d'eau de chaque abonné.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 16 - RESPECT DE L'APPLICATION DU PRESENT ARRETE

La commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS, bénéficiaire de la présente autorisation, veille au respect de l'application de cet arrêté y compris des prescriptions dans les périmètres de protection.

Elle pourvoira aux dépenses nécessaires à l'application de cet arrêté tant au moyen de fonds disponibles sur le budget annexe dont elle pourra disposer que des emprunts qu'elle pourra contracter ou des subventions qu'elle sera susceptible d'obtenir de l'Etat, d'autres collectivités ou d'établissements publics.

Tout projet de modification du système actuel de production de l'eau destinée à la consommation humaine de la commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS devra être porté à la connaissance du préfet, accompagné d'un dossier définissant les caractéristiques du projet.

ARTICLE 17 - DUREE DE VALIDITE

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage reste en exploitation et participe à l'approvisionnement de la collectivité dans les conditions fixées par celui-ci.

ARTICLE 18 - NOTIFICATIONS ET PUBLICITE DE L'ARRETE

Le présent arrêté est transmis au maire de la commune des PLANCHES-PRÈS-ARBOIS en vue de sa notification individuelle aux propriétaires et exploitants des parcelles concernées par les périmètres de protection rapprochée.

Il est également notifié aux maires d'ARBOIS, BESAIN, CHAUX-CHAMPAGNY, CHILLY-SUR-SALINS, CROTEENAY, IVORY, LA CHATELAINE, LES PLANCHES-PRÈS-ARBOIS, MESNAY, MOLAIN, MONTROND, POLIGNY, PONT-D'HERY et VALEMPPOULIERÈS en vue de la mise à disposition du public, de l'affichage en mairie pendant une durée de deux mois et de son insertion dans les documents d'urbanisme dans un délai maximal d'un an. Procès-verbal de l'accomplissement des formalités d'affichage est dressé par les soins du maire et adressé à la préfecture.

Les maires des communes concernées conservent l'acte portant déclaration d'utilité publique et délivrent à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui y sont rattachées.

Un avis de cet arrêté est inséré, par les soins du préfet et aux frais du bénéficiaire de l'autorisation, dans deux journaux locaux et régionaux.

Le maître d'ouvrage transmet à l'agence régionale de santé dans **un délai de 6 mois** après la date de la signature du présent arrêté, une note sur l'accomplissement des formalités concernant :

- la notification aux propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée,
- l'insertion de l'arrêté dans les documents d'urbanisme.

ARTICLE 19 - MESURES EXECUTOIRES

- Le secrétaire général de la préfecture du Jura,
- Le maire de la commune d'ARBOIS,
- Le maire de la commune de BESAIN,
- Le maire de la commune de CHAUX-CHAMPAGNY,
- Le maire de la commune de CHILLY-SUR-SALINS,
- Le maire de la commune de CROTEENAY,
- Le maire de la commune d'IVORY,
- Le maire de la commune de LA CHATELAINE,
- Le maire de la commune de LES PLANCHES-PRÈS-ARBOIS,
- Le maire de la commune de MESNAY,
- Le maire de la commune de MOLAIN,
- Le maire de la commune de MONTROND,
- Le maire de la commune de POLIGNY,

- Le maire de la commune de PONT-D'HERY,
- Le maire de la commune de VALEMPOULIERES,
- Le directeur général de l'agence régionale de santé de Franche-Comté,
- Le directeur départemental des territoires du Jura,
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura, et dont une mention sera mise en ligne sur le site internet de la préfecture.

Par ailleurs, une copie sera adressée au :

- Président du Conseil départemental du Jura ;
- Président de la Chambre d'agriculture du Jura ;
- Directeur régional de l'Office national des Forêts ;
- Directeur du Bureau de Recherches géologiques et minières (BRGM) ;
- Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- Chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques du Jura ;
- Chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage du Jura.

Lons-le-Saunier, le

15 JUIL. 2015

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation

Le secrétaire général

Renaud NURY

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Jura
Commune LES PLANCHES près ARBOIS
1 rue de La Cuisance
39600 Les Planches Près Arbois

Tél. :0384661196
mairie.planchesarbois@wanadoo.fr

Vu par le Préfet
pour démeurer annexé à son arrêté de ce ~~jour~~
LONS-LF SAUNIPR, le 15 JUIL. 2015
Le Préfet
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général
Renaud NURY)

Les Planches près ARBOIS, le 7 juillet 2015

OBJET : Exposé des motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération

- Présentation et objectifs de l'opération

1/ Objet de l'opération :

Opération visant à la mise en place des périmètres de protection du Champ Captant de la source de la « Pochère ».

2/ Objectifs de l'opération :

La commune de Les Planches Près Arbois s'est engagée dans la procédure de mise en place des Périmètres de Protection de la ressource en eau : la procédure de protection concerne le Champ Captant de la source de la « Pochère » soit, un ouvrage actuellement exploité. Cette procédure est obligatoire au titre du Code de la santé Publique.

Historique :

- en 2007 (délibération du Conseil municipal du 29 mars),
- nomination de l'hydrologue agréé le 24 avril 2007 (accepté le 9 mai),
- colorations réalisées en décembre 2007 et début 2008 par le cabinet d'études Sciences et Environnement,
- rendu du rapport de l'hydrogéologue le 19 janvier 2009,
- dossier d'enquête publique provisoire déposé à l'ARS en septembre 2011,
- enquête publique du 1^{er} au 17 décembre 2014
- dossier définitif d'enquête publique transmis à l'ARS en mai 2014,
- projet d'arrêté approuvé par le Conseil Municipal en date du 19 juin 2014,
- examen par le CODERST du projet d'arrêté le 4 juin 2015.

- Motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général

Les habitants de la commune de Les Planches Près Arbois sont desservis en eau depuis 1981 par le Champ Captant de la source de la « Pochère ».

Ce Champ Captant à ce jour ne bénéficie que de très peu de protection. Il n'est pas protégé de manière réglementaire. Le bassin versant, vaste de 170 km² et constitue l'unique ressource de la commune en eau potable.

Les élus de la commune, par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2014, ont approuvé le projet d'Arrêté Préfectoral visant la demande de déclaration d'utilité Publique.

Bilan

Avantages :

La commune de Les Planches Près Arbois connaît une fréquentation importante, elle compte de nombreux hébergements touristiques qui font augmenter considérablement sa population, particulièrement en été.

Le but de l'opération est :

- d'obtenir, garantir, pérenniser une eau de très bonne qualité bactériologique et qui réponde à tous les critères de conformité.
- se donner les moyens juridiques de pouvoir protéger sa ressource.

Inconvénients :

Les servitudes

- travaux pour mettre en conformité le périmètre de protection immédiat,
- indemnités éventuelles accordées aux populations et exploitants agricoles dans le PPR B
- réglementation plus stricte des pratiques agricoles ainsi que pour l'urbanisme et l'assainissement des communes situées dans le PPR B.

Le Maire,



Hubert DARBON

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Darbon".

Liste des parcelles situées en zone de protection immédiate

Commune des Planches-près-Arbois – Source de la Pochère

Commune	Section	Périmètre	N° de parcelle
Les Planches- près-Arbois	B	Immédiat	539

Vu par le Préfet
POUR démeurer annexe à son arrêté de ce Jour
LONS-LF SAUNIER, le 15 JUIL. 2015
Le Préfet

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Renaud NURY

Nature du bien	Section	N d'ordre	Lieu-dit	Commune	Superficie totale	Nom	Adresse	Code postal	Ville
Propriétaire	B	539	À la Pochère	Les Planches-Près-Arbois	7 a 60 ca	COMMUNE DES PLANCHES PRES ARBOIS	rue de la Baume	39600	LES PLANCHES-PRES-ARBOIS

Liste des parcelles situées en zone de protection rapprochée A

Commune des Planches-près-Arbois – Source de la Pochère

Commune	Section	n° de parcelle
Les Planches-près-Arbois	B	540pp-316pp-317pp-318
Arbois	CE	20pp et 21pp
La Châtelaine	A3	381-382-383-459-638
	A4	384pp

Nature du bien	Section	N° d'ordre	Lieu-dit	Commune	Superficie totale	Nom	Adresse	Code postal	Ville
Propriétaire	B	316	Aux Clousiaux	Les Planches-Près-Arbois	10 ha 03 a 77 ca	COMMUNE DES PLANCHES PRES ARBOIS	rue de la Baume	39600	LES PLANCHES-PRES-ARBOIS
Propriétaire	B	317	A la Pochère	Les Planches-Près-Arbois	1 ha 59 a 64 ca	COMMUNE DES PLANCHES PRES ARBOIS	rue de la Baume	39600	LES PLANCHES-PRES-ARBOIS
Propriétaire	B	318	A la Pochère	Les Planches-Près-Arbois	82 a 64 ca	Monsieur GILLET Marc	14 rue du Vieux Mont	39600	LES PLANCHES-PRES-ARBOIS
Propriétaire	B	338	A la Pochère	Les Planches-Près-Arbois	30 a 00 ca	Monsieur GILLET Marc	14 rue du Vieux Mont	39600	LES PLANCHES-PRES-ARBOIS
Propriétaire	CE	20	Cul des Forges	Arbois	11 a 48 a 40 ca	COMMUNE D'ARBOIS	Mairie	39600	ARBOIS
Propriétaire	CE	21	Cul des Forges	Arbois	1 ha 46 a 00 ca	COMMUNE D'ARBOIS	Mairie	39600	ARBOIS
Propriétaire	A	381	Au Vieux Château	La Châtelaine	59 a 27 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINNE	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINNE
Propriétaire	A	382	Au Vieux Château	La Châtelaine	1 ha 76 a 32 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINNE	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINNE
Propriétaire	A	383	Au Vieux Château	La Châtelaine	3 ha 01 a 11 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINNE	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINNE
Indivision	A	384	Cote des Leubles	La Châtelaine	4 ha 70 a 61 ca	Monsieur SAULDUBOIS André Lucien Charles	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINNE
Indivision	A	384	Cote des Leubles	La Châtelaine	4 ha 70 a 61 ca	Madame DUGOIS Jeanne Paulie	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINNE
Propriétaire	A	459	Au Vieux Château	La Châtelaine	4 a 15 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINNE	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINNE
Indivision	A	638	Au Vieux Château	La Châtelaine	3 ha 24 a 98 ca	Monsieur GAILLARD Georges Léon Lucien	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINNE
Indivision	A	638	Au Vieux Château	La Châtelaine	3 ha 24 a 98 ca	Madame BRAUD Thérèse Marie Joséphine	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINNE

Liste des parcelles situées en zone de protection rapprochée B

Commune des Planches-près-Arbois – Source de la Pochère

Commune	Section	n° de parcelle
La Châtelaine	A3	257 à 260-262 à 284-286-288 à 299-302-303-306-307-310-313 à 315-317-320 à 324-328-329-331-332-335-338-339-341-342-344 à 346-349 à 352-354-355-357 à 372-376-377-426 à 428-440-449 à 453-457-467 à 469-474 à 481-526-528-535-544 à 547-556-557-559 à 567-569-577-595 à 599-611-616 à 625-629 à 637-645-650-653-685 à 687-691-693 à 695
	A4	385-386-391 à 394-396-397-399 à 405-414-417-419 à 421-424-429-432-438-442-447-448-454-460 à 462-472-473-482 à 497-504-509-519-520-522-524-525-530 à 532-536 à 538-541 à 543-548-552-554-565-570 à 575-581 à 584-586 à 591-593-600-602-603-609-610-626-641-655-666-690-692-697-698-701 à 706-708
	C1	4 à 14-19-20pp-21-113-115 à 118-255 à 257

Nature du bien	Section	N d'ordre	Lieu-dit	Commune	Superficie totale	Nom	Adresse	Code postal	Ville
Propriétaire	A	257	sur la Roche Blanche	La Châtelaïne	86 a 62 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	258	Sous l'Eglise	La Châtelaïne	47 a 57 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	259	Sous l'Eglise	La Châtelaïne	28 a 66 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	260	Sous l'Eglise	La Châtelaïne	31 a 90 ca	Monsieur GUYON Georges Germain Adrien	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	260	Sous l'Eglise	La Châtelaïne	31 a 90 ca	Monsieur GUYON Prosper Maurice André	Imp. des Anciens Combattants	39600	LA CHÂTELAINÉ
Usufruitier	A	260	Sous l'Eglise	La Châtelaïne	31 a 90 ca	Madame SAULDUBOIS Jeanne Eloïse Marie Louise	Chez Mr GUYON Georges - rue Grande Louise	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	262	au Crêt	La Châtelaïne	6 a 27 ca	Monsieur LOYE Camille Pierre Victor	1 rue du Petit Changin	39600	ARBOIS
Indivision	A	263	au Crêt	La Châtelaïne	9 a 75 ca	Monsieur SAULDUBOIS André Lucien Charles	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	263	au Crêt	La Châtelaïne	9 a 75 ca	Madame DUGOIS Jeanne Paule	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	264	au Crêt	La Châtelaïne	4 a 52 ca	Monsieur SAULDUBOIS André Lucien Charles	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	264	au Crêt	La Châtelaïne	4 a 52 ca	Madame DUGOIS Jeanne Paule	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	265	au Crêt	La Châtelaïne	9 a 62 ca	Monsieur SAULDUBOIS André Lucien Charles	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	265	au Crêt	La Châtelaïne	9 a 62 ca	Madame DUGOIS Jeanne Paule	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	266	au Crêt	La Châtelaïne	3 a 03 ca	Monsieur SAULDUBOIS André Lucien Charles	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	266	au Crêt	La Châtelaïne	3 a 03 ca	Madame DUGOIS Jeanne Paule	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	267	au Crêt	La Châtelaïne	32 a 45 ca	Monsieur SAULDUBOIS André Lucien Charles	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	267	au Crêt	La Châtelaïne	32 a 45 ca	Madame DUGOIS Jeanne Paule	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	268	au Crêt	La Châtelaïne	15 a 51 ca	Monsieur SAULDUBOIS André Lucien Charles	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	268	au Crêt	La Châtelaïne	15 a 51 ca	Madame DUGOIS Jeanne Paule	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	269	au Crêt	La Châtelaïne	2 a 22 ca	Monsieur GUYON Georges Germain Adrien	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	269	au Crêt	La Châtelaïne	2 a 22 ca	Monsieur GUYON Prosper Maurice André	Imp. des Anciens Combattants	39600	LA CHÂTELAINÉ
Usufruitier	A	269	au Crêt	La Châtelaïne	2 a 22 ca	Madame SAULDUBOIS Jeanne Eloïse Marie Louise	Chez Mr GUYON Georges - rue Grande Louise	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	270	au Crêt	La Châtelaïne	9 a 91 ca	Monsieur GUYON Georges Germain Adrien	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	270	au Crêt	La Châtelaïne	9 a 91 ca	Monsieur GUYON Prosper Maurice André	Imp. des Anciens Combattants	39600	LA CHÂTELAINÉ
Usufruitier	A	270	au Crêt	La Châtelaïne	9 a 91 ca	Madame SAULDUBOIS Jeanne Eloïse Marie Louise	Chez Mr GUYON Georges - rue Grande Louise	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	271	au Crêt	La Châtelaïne	4 a 42 ca	Monsieur GUYON Georges Germain Adrien	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	271	au Crêt	La Châtelaïne	4 a 42 ca	Monsieur GUYON Prosper Maurice André	Imp. des Anciens Combattants	39600	LA CHÂTELAINÉ
Usufruitier	A	271	au Crêt	La Châtelaïne	4 a 42 ca	Madame SAULDUBOIS Jeanne Eloïse Marie Louise	Chez Mr GUYON Georges - rue Grande Louise	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	272	au Crêt	La Châtelaïne	73 a 85 ca	Monsieur GUYON Georges Germain Adrien	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	272	au Crêt	La Châtelaïne	73 a 85 ca	Madame MAIRE Yvette Marie Léone	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	273	au Crêt	La Châtelaïne	29 98 ca	Monsieur SAULDUBOIS Julien Désiré	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	274	au Petit Passet	La Châtelaïne	83 a 41 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	275	au Bas des Carrés	La Châtelaïne	17 a 10 ca	Monsieur DUBIEF Bernard Remi	rue d'Ivory	39600	LA CHÂTELAINÉ

Indivision	A	275	au Bas des Carrés	La Châtelaine	17 a 10 ca	Madame BELLE Marie-Christine Denise Marcelle	rue d'Ivory	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	276	au Bas des Carrés	La Châtelaine	53 a 71 ca	Monsieur DUBIEF Bernard Remi	rue d'Ivory	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	276	au Bas des Carrés	La Châtelaine	53 a 71 ca	Madame BELLE Marie-Christine Denise Marcelle	rue d'Ivory	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	277	au Bas des Carrés	La Châtelaine	14 a 22 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINE	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	278	au Bas des Carrés	La Châtelaine	26 a 19 ca	Monsieur COQUET Michel Jean Marie	Agriculteur - 9 rue de Vers	39300	VALEMPOULIERES
Indivision	A	278	au Bas des Carrés	La Châtelaine	26 a 19 ca	Madame MAZZOLENI Monique Catherine	9 rue de Vers	39300	VALEMPOULIERES
Indivision	A	279	au Bas des Carrés	La Châtelaine	29 a 17 ca	Monsieur QUATREPOINT Eric Jean Michel		39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	279	au Bas des Carrés	La Châtelaine	29 a 17 ca	Madame SAULDUBOIS Claudine Alice Andréa	A la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	280	au Bas des Carrés	La Châtelaine	54 a 20 ca	Monsieur QUATREPOINT Eric Jean Michel		39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	280	au Bas des Carrés	La Châtelaine	54 a 20 ca	Madame SAULDUBOIS Claudine Alice Andréa	A la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	281	au Bas des Carrés	La Châtelaine	27 a 44 ca	Monsieur COQUET Michel Jean Marie	Agriculteur - 9 rue de Vers	39300	VALEMPOULIERES
Indivision	A	281	au Bas des Carrés	La Châtelaine	27 a 44 ca	Madame MAZZOLENI Monique Catherine	9 rue de Vers	39300	VALEMPOULIERES
Indivision	A	282	au Bas des Carrés	La Châtelaine	33 a 17 ca	Monsieur COQUET Michel Jean Marie	Agriculteur - 9 rue de Vers	39300	VALEMPOULIERES
Indivision	A	282	au Bas des Carrés	La Châtelaine	33 a 17 ca	Madame MAZZOLENI Monique Catherine	9 rue de Vers	39300	VALEMPOULIERES
Propriétaire	A	283	au Bas des Carrés	La Châtelaine	17 a 44 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINE	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	284	au Bas des Carrés	La Châtelaine	31 a 19 ca	Monsieur COQUET Michel Jean Marie	Agriculteur - 9 rue de Vers	39300	VALEMPOULIERES
Indivision	A	284	au Bas des Carrés	La Châtelaine	31 a 19 ca	Madame MAZZOLENI Monique Catherine	9 rue de Vers	39300	VALEMPOULIERES
Indivision	A	285	rue d'Ivory	La Châtelaine	14 a 31 ca	Monsieur LAUPRETRE Patrick Pierre André	Lot les Etendières - 131 Che des Caronniers	01440	VIRIAT
Indivision	A	285	rue d'Ivory	La Châtelaine	14 a 31 ca	Madame PRISOT Isabelle Louise Eliane	Lot les Etendières - 131 Che des Caronniers	01440	VIRIAT
Indivision	A	288	Au Village	La Châtelaine	39 a 92 ca	Monsieur GILLE Thierry René Joseph	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	288	Au Village	La Châtelaine	39 a 92 ca	Madame GERRIET Pascale Jocelyne	3 Che des Puits	39110	AIGLEPIERRE
Indivision	A	289	Au Village	La Châtelaine	3 a 60 ca	Monsieur GILLE Thierry René Joseph	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	289	Au Village	La Châtelaine	3 a 60 ca	Madame GERRIET Pascale Jocelyne	3 Che des Puits	39110	AIGLEPIERRE
Indivision	A	290	rue de la Baume aux Chèvres	La Châtelaine		Monsieur GILLE Thierry René Joseph	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	290	rue de la Baume aux Chèvres	La Châtelaine		Madame GERRIET Pascale Jocelyne	3 Che des Puits	39110	AIGLEPIERRE
Propriétaire	A	291	Au Village	La Châtelaine	3 a 19 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINE	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	292	Au Village	La Châtelaine	5 a 80 ca	Monsieur BRAUD Jean Marcel Emilie	rue du Bas des Carrés	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	293	rue du Bas des Carrés	La Châtelaine		Monsieur BRAUD Jean Marcel Emilie	rue du Bas des Carrés	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	294	Au Village	La Châtelaine	5 a 27 ca	Monsieur BRAUD Jean Marcel Emilie	rue du Bas des Carrés	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	295	Au Village	La Châtelaine	1 a 36 ca	Monsieur BRAUD Jean Marcel Emilie	rue du Bas des Carrés	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	296	Au Village	La Châtelaine	8 a 80 ca	Monsieur BRAUD Jean Marcel Emilie	rue du Bas des Carrés	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	297	rue du Bas des Carrés	La Châtelaine		Madame BRAUD Anne Marie Alice	rue du Bas des Carrés	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	298	Au Village	La Châtelaine	2 a 34 ca	Madame BRAUD Anne Marie Alice	rue du Bas des Carrés	39600	LA CHÂTELAINE

Propriétaire	A	299	Au Village	La Châtelaine	33 a 07 ca	Madame BRAUD Anne Marie Alice	rue du Bas des Carrés	39600	LA CHÂTELAINE
Nu propriétaire	A	302	Au Village	La Châtelaine	.8 a 90 ca	Monsieur SAULDUBOIS André	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINE
Usufruitier	A	302	Au Village	La Châtelaine	8 a 90 ca	Monsieur SAULDUBOIS Georges	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINE
Nu propriétaire	A	303	rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Monsieur SAULDUBOIS André	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINE
Usufruitier	A	303	rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Monsieur SAULDUBOIS Georges	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINE
Usufruitier	A	306	Au Village	La Châtelaine	2 a 93 ca	Madame JACQUES Odile Julia Marie Emilienne	9 rue Etienne Lamy	39300	CHAMPAGNOLE
Indivision	A	306	Au Village	La Châtelaine	2 a 93 ca	Monsieur BRENANS Philippe Jean Auguste	rue de la Liberté	39300	LOULLE
Indivision	A	306	Au Village	La Châtelaine	2 a 93 ca	Madame BRENANS Marie Noëlle Louise	310 rue de Binans	39570	PUBLIC
Indivision	A	306	Au Village	La Châtelaine	2 a 93 ca	Monsieur BRENANS Jean Luc André Louis	Résidence les Bonnard C - 38B Av Paul Painlevé	01500	AMBERIEU EN BUGEY
Indivision	A	306	Au Village	La Châtelaine	2 a 93 ca	Monsieur BRENANS Pascal Léon Patrick	9 rue Etienne Lamy	39300	CHAMPAGNOLE
Indivision	A	307	Pl de la Liberté	La Châtelaine		Madame JACQUES Odile Julia Marie Emilienne	9 rue Etienne Lamy	39300	CHAMPAGNOLE
Indivision	A	307	Pl de la Liberté	La Châtelaine		Monsieur BRENANS Philippe Jean Auguste	rue de la Liberté	39300	LOULLE
Indivision	A	307	Pl de la Liberté	La Châtelaine		Madame BRENANS Marie Noëlle Louise	310 rue de Binans	39570	PUBLIC
Indivision	A	307	Pl de la Liberté	La Châtelaine		Monsieur BRENANS Jean Luc André Louis	Résidence les Bonnard C - 38B Av Paul Painlevé	01500	AMBERIEU EN BUGEY
Indivision	A	307	Pl de la Liberté	La Châtelaine		Monsieur BRENANS Pascal Léon Patrick	9 rue Etienne Lamy	39300	CHAMPAGNOLE
Indivision	A	310	Au Village	La Châtelaine		Monsieur BURGAT Alain Roger Henri	Place de la Liberté - Au Village	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	310	Au Village	La Châtelaine		Madame GIRARD Anne Marie Michèle Eliane		39600	MESNAY
Propriétaire	A	313	Pl de la Liberté	La Châtelaine		Monsieur BRAUD Marcel Paul Louis Xavier	Pl de la Liberté	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	314	Au Village	La Châtelaine	8 a 12 ca	Monsieur BRAUD Marcel Paul Louis Xavier	Pl de la Liberté	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	315	Au Village	La Châtelaine	10 a 19 ca	Madame JACQUES Odile Julia Marie Emilienne	9 rue Etienne Lamy	39300	CHAMPAGNOLE
Indivision	A	315	Au Village	La Châtelaine	10 a 19 ca	Monsieur RUFFINONI Jean André Paul	7 rue de Croix Baptiste	39800	BUVILLY
Indivision	A	315	Au Village	La Châtelaine	10 a 19 ca	Monsieur BRENANS Philippe Jean Auguste	rue de la Liberté	39300	LOULLE
Indivision	A	315	Au Village	La Châtelaine	10 a 19 ca	Madame BRENANS Marie Noëlle Louise	310 rue de Binans	39570	PUBLIC
Indivision	A	315	Au Village	La Châtelaine	10 a 19 ca	Monsieur BRENANS Jean Luc André Louis	Résidence les Bonnard C - 38B Av Paul Painlevé	01500	AMBERIEU EN BUGEY
Indivision	A	315	Au Village	La Châtelaine	10 a 19 ca	Monsieur BRENANS Pascal Léon Patrick	9 rue Etienne Lamy	39300	CHAMPAGNOLE
Propriétaire	A	317	Au Village	La Châtelaine	5 a 36 ca	PROPRIÉTAIRES DU BND 116 A0317		39300	LOULLE
Propriétaire	A	320	Au Village	La Châtelaine	63 ca	Monsieur BRAUD Marcel Paul Louis Xavier	Au Village	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	321	Au Village	La Châtelaine	61 ca	Monsieur GUEHO Jean Pierre Louis	46 rue Saint Jean	69005	LYON
Indivision	A	322	Au Village	La Châtelaine	2 a 30 ca	Monsieur BURGAT Alain Roger Henri	Place de la Liberté - Au Village	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	322	Au Village	La Châtelaine	2 a 30 ca	Madame GIRARD Anne-Marie Michèle Eliane	Place de la Liberté - Au Village	39600	MESNAY
Indivision	A	323	Au Village	La Châtelaine	1 a 19 ca	Monsieur BURGAT Alain Roger Henri	Place de la Liberté - Au Village	39600	LA CHÂTELAINE

Indivision	A	323	Au Village	La Châtelaine	1 a 19 ca	Madame GIRARD Anne-Marie Michèle Eliane	39600	MESNAY
Indivision	A	324	Au Village	La Châtelaine	22 ca	Madame JACQUES Odile Julia Marie Emilienne	39300	CHAMPAGNOLE
Indivision	A	324	Au Village	La Châtelaine	22 ca	Monsieur RUFFINONI Jean André Paul	39800	BUVILLY
Indivision	A	324	Au Village	La Châtelaine	22 ca	Monsieur BRENANS Philippe Jean Auguste	39300	LOULLE
Indivision	A	324	Au Village	La Châtelaine	22 ca	Madame BRENANS Marie Noëlle Louise Madeleine	39570	PUBLY
Indivision	A	324	Au Village	La Châtelaine	22 ca	Monsieur BRENANS Jean Luc André Louis	Résidence les Bonnard C - 38 B av Paul Painlevé	AMBERIEU EN BUGEY
Indivision	A	324	Au Village	La Châtelaine	22 ca	Monsieur BRENANS Pascal Léon Patrick	9 rue Etienne Lamy	CHAMPAGNOLE
Propriétaire	A	328	Lot les Mondenons	La Châtelaine	22 ca	Monsieur GUEHO Jean Pierre Louis	7 rue de Croix Baptiste	7 rue de la Liberté
Propriétaire	A	329	Au Village	La Châtelaine	7 a 23 ca	Monsieur GUEHO Jean Pierre Louis	46 rue Saint Jean	LYON
Indivision	A	331	Au Village	La Châtelaine	11 a 95 ca	Monsieur HERMANGE Denis	46 rue Saint Jean	LYON
Indivision	A	331	Au Village	La Châtelaine	11 a 95 ca	Madame SOUCHEYRE Marie-Noëlle Marcelle Louise	rue Grande	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	332	rue Grande	La Châtelaine		Monsieur HERMANGE Denis	rue Grande	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	332	rue Grande	La Châtelaine		Madame SOUCHEYRE Marie-Noëlle Marcelle Louise	rue Grande	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	335	rue Grande	La Châtelaine		Monsieur JACQUEMARD Ginot Rinaldo Yvon	rue Grande	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	338	rue Grande	La Châtelaine		Madame LEGLISE Claude Renée	rue Grande	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	339	Au Village	La Châtelaine	3 a 16 ca	Madame LEGLISE Claude Renée	rue Grande	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	341	rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Monsieur ROLET Robert Louis Pierre	rue du Bois du Crêt	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	342	rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Monsieur JULIEN Emmanuel Ernest	52 rue des Poiriers	VALENTIGNY
Propriétaire	A	344	Au village	La Châtelaine	7 a 02 ca	Monsieur ROLET Robert Louis Pierre	rue du Bois du Crêt	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	345	Au village	La Châtelaine	2 a 72 ca	Monsieur GUILLAUMOT Daniel Yves Lucien	rue du Bois du Crêt	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	346	Au village	La Châtelaine	4 a 38 ca	Monsieur GUILLAUMOT Daniel Yves Lucien	Les Pervenches - 2 Av Voltaire	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	349	rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Monsieur GAILLARD Bernard Martial Félix	Ouvrier - 2 rue du Chardonney	CHAMPAGNOLE
Indivision	A	349	rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Monsieur GAILLARD Michel Louis Marcel	39600	ARBOIS
Indivision	A	349	rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Madame GAILLARD Colette Marie-Thérèse Raymond	17 rue Jean Vachon	AUXONNE
Indivision	A	349	rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Madame GAILLARD Bernadette Anne-Marie Yvonne	7 rue de l'Hôpital	39600
Indivision	A	349	rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Mademoiselle GAILLARD Annie Faulette Hélène	5 rue Jules SeCrétant	ARBOIS
Indivision	A	350	Au Village	La Châtelaine	12 a 12 ca	Monsieur GAILLARD Bernard Martial Félix	Les Pervenches - 2 Av Voltaire	CHAREZIER
Indivision	A	350	Au Village	La Châtelaine	12 a 12 ca	Monsieur GAILLARD Michel Louis Marcel	Ouvrier - 2 rue du Chardonney	39300
Indivision	A	350	Au Village	La Châtelaine	12 a 12 ca	Madame GAILLARD Colette Marie-Thérèse	17 rue Jean Vachon	ARBOIS
Indivision	A	350	Au Village	La Châtelaine	12 a 12 ca	Raymonde	21130	AUXONNE
Indivision	A	350	Au Village	La Châtelaine	12 a 12 ca	Madame GAILLARD Bernadette Anne-Marie Yvonne	7 rue de l'Hôpital	39600
Indivision	A	350	Au Village	La Châtelaine	12 a 12 ca	Mademoiselle GAILLARD Annie Paulette Hélène	5 rue Jules SeCrétant	39130

Indivision	A	351	Au Village	La Châtelaine	21 a 21 ca	Monsieur GAILLARD Bernard Martial Félix	Les Pervenches - 2 Av Voltaire	39300	CHAMPAGNOLE
Indivision	A	351	Au Village	La Châtelaine	21 a 21 ca	Monsieur GAILLARD Michel Louis Marcel	Ouvrier - 2 rue du Chardonnay	39600	ARBOIS
Indivision	A	351	Au Village	La Châtelaine	21 a 21 ca	Madame GAILLARD Colette Marie-Thérèse		21130	AUXONNE
Indivision	A	351	Au Village	La Châtelaine	21 a 21 ca	Madame GAILLARD Bernadette Anne-Marie Yvonne			
Indivision	A	351	Au Village	La Châtelaine	21 a 21 ca	Mademoiselle GAILLARD Annie Paulette Hélène	7 rue de l'Hôpital	39600	ARBOIS
Indivision	A	352	Au Village	La Châtelaine	23 a 60 ca	Monsieur SAULDUBOIS André Lucien Charles	5 rue Jules SeCrétant	39130	CHAREZIER
Indivision	A	352	Au Village	La Châtelaine	23 a 60 ca	Madame DUGOIS Jeanne Paule	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	354	rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Monsieur SAULDUBOIS André Lucien Charles	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	354	rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Madame DUGOIS Jeanne Paule	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	355	rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Madame SAULDUBOIS Dominique Thérèse	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	357	Au Village	La Châtelaine	9 a 00 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	358	Au Village	La Châtelaine	2 a 57 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	359	Au Village	La Châtelaine	6 a 88 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	360	Au Village	La Châtelaine	21 a 92 ca	Monsieur GUYON Georges Germain Adrien	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	360	Au Village	La Châtelaine	21 a 92 ca	Madame POUX Geneviève Michèle Gabrielle	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	361	rue Grande	La Châtelaine		Monsieur GUYON Georges Germain Adrien	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	361	rue Grande	La Châtelaine		Madame POUX Geneviève Michèle Gabrielle	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	362	Au Village	La Châtelaine	7 a 05 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	363	rue Grande	La Châtelaine		COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	364	rue Grande	La Châtelaine		Mademoiselle BARBIER Angélique Marie-Pierre	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	364	rue Grande	La Châtelaine		Monsieur BARBIER Alex-André	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	365	Au Village	La Châtelaine	2 a 16 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	366	Au Village	La Châtelaine	1 a 98 ca	Monsieur DUGOIS Bernard Jean Robert	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	367	rue Grande	La Châtelaine		Le Château d'Artois	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	368	rue Grande	La Châtelaine		Monsieur DUGOIS Bernard Jean Robert	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	369	rue Grande	La Châtelaine	2 a 96 ca	Monsieur DUGOIS Bernard Jean Robert	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	370	Le Château	La Châtelaine	18 ca	Le Château d'Artois	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	371	Le Château	La Châtelaine	18 a 85 ca	Le Château d'Artois	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	372	Le Château	La Châtelaine	9 a 40 ca	Le Château d'Artois	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	377	Le Château	La Châtelaine	93 a 23 ca	Le Château d'Artois	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	385	Les Mondenons	La Châtelaine	5 ha 76 a 71 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	386	Les Mondenons	La Châtelaine	94 a 24 ca	Madame DUGOIS Andréée Marie Renée	59 rue du Professeur Bergonie	33130	BEGLES
Propriétaire	A	391	Les Mondenons	La Châtelaine	19 a 34 ca	Madame DUGOIS Catherine Brigitte Jacqueline	Lot les Mondenons	39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	392	Les Mondenons	La Châtelaine	37 a 80 ca	Madame SAULDUBOIS Marie-Jeanne Claire	Le Bourg	39110	IVORY
Propriétaire	A	393	Les Mondenons	La Châtelaine	61 a 24 ca	Madame SAULDUBOIS Marie-Jeanne Claire	Le Bourg	39110	IVORY
Propriétaire	A	394	Les Mondenons	La Châtelaine	45 a 84 ca	Monsieur BRAUD Patrick Paul Louis	12B rue du Tatre	25220	DELUZ
Propriétaire	A	396	Les Mondenons	La Châtelaine	21 a 60 ca	Monsieur CATTET Dominique Pierre Jean	route d'Arbois	39600	LA CHÂTELAINÉ

Nu propriétaire	A	397	Rte d'Arbois	La Châtelaine		Monsieur CATTET Sylvian Paul Bernard	rue de la Fruitière	39110	IVORY
Indivision	A	397	Rte d'Arbois	La Châtelaine		Monsieur CATTET Pierre Marie Georges	route d'Arbois	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	397	Rte d'Arbois	La Châtelaine		Madame BOUILLET Marie-Thérèse Marguerite	Rte d'Arbois	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	399	Les Mondenons	La Châtelaine	11 a 25 ca	Monsieur CATTET Dominique Pierre Jean	Rte d'Arbois	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	400	A La Baume aux Chèvres	La Châtelaine	3 a 30 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAIN	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	401	A La Baume aux Chèvres	La Châtelaine	6 a 85 ca	Monsieur GAILLARD Bernard Martial Félix	Les Pervenches - 2 Av Voltaire	39300	CHAMPAGNOLE
Indivision	A	401	A La Baume aux Chèvres	La Châtelaine	6 a 85 ca	Monsieur GAILLARD Michel Louis Marcel	Ouvrier - 2 rue du Chardonnay	39600	ARBOIS
Indivision	A	401	A La Baume aux Chèvres	La Châtelaine	6 a 85 ca	Madame GAILLARD Colette Marie-Thérèse Raymond	17 rue Jean Vachon	21130	AUXONNE
Indivision	A	401	A La Baume aux Chèvres	La Châtelaine	6 a 85 ca	Madame GAILLARD Bernadette Anne-Marie Yvonne	7 rue de l'Hôpital	39600	ARBOIS
Propriétaire	A	402	A La Baume aux Chèvres	La Châtelaine	2 a 72 ca	Madoemoiselle GAILLARD Annie Paulette Hélène	5 rue Jules SeCrétant	39130	CHAREZIER
Indivision	A	403	A La Baume aux Chèvres	La Châtelaine	66 a 12 ca	Monsieur BRAUD Marcel Paul Louis Xavier	Pl de la Liberté	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	403	A La Baume aux Chèvres	La Châtelaine	66 a 12 ca	Monsieur GAILLARD Bernard Martial Félix	Les Pervenches - 2 Av Voltaire	39300	CHAMPAGNOLE
Indivision	A	403	A La Baume aux Chèvres	La Châtelaine	66 a 12 ca	Monsieur GAILLARD Michel Louis Marcel	Ouvrier - 2 rue du Chardonnay	39600	ARBOIS
Indivision	A	403	A La Baume aux Chèvres	La Châtelaine	66 a 12 ca	Madame GAILLARD Colette Marie-Thérèse Raymond	17 rue Jean Vachon	21130	AUXONNE
Indivision	A	403	A La Baume aux Chèvres	La Châtelaine	66 a 12 ca	Madame GAILLARD Bernadette Anne-Marie Yvonne	7 rue de l'Hôpital	39600	ARBOIS
Indivision	A	403	A La Baume aux Chèvres	La Châtelaine	66 a 12 ca	Madoemoiselle GAILLARD Annie Paulette Hélène	5 rue Jules SeCrétant	39130	CHAREZIER
Propriétaire	A	404	A La Baume aux Chèvres	La Châtelaine	9 a 32 ca	Monsieur QUATREPOINT Eric Jean Michel	2 rue des Genévriers	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	405	rue des Genévriers	La Châtelaine	1 a 52 ca	Madame PROST Muriel Christine Josette	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	409	A La Baume aux Chèvres	La Châtelaine	36 a 61 ca	Monsieur SAULDUBOIS Bernard Louis Félicien	rue de la Fruitière	39110	IVORY
Propriétaire	A	414	A La Baume aux Chèvres	La Châtelaine	90 a 36 ca	Monsieur CATTET Sylvian Paul Bernard	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	417	Aux Chaux Choux	La Châtelaine	90 a 36 ca	Monsieur LE ROY Gilles Jean Luc	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	417	Aux Chaux Choux	La Châtelaine	90 a 36 ca	Madame VASSE Claudine Andrée	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	419	Aux Chaux Choux	La Châtelaine	11 a 76 ca	Monsieur GROSPEIRIN Frédéric Robert Michel	rue d'Ivory	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	420	Aux Chaux Choux	La Châtelaine	24 a 78 ca	Monsieur GROSPEIRIN Frédéric Robert Michel	rue d'Ivory	39600	LA CHÂTELAIN

Indivision	A	421	Aux Chaux Choux	La Châtelaine		Mademoiselle FRAISIER Anne Catherine	rue d'Ivory - Aux Chaux Choux	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	421	Aux Chaux Choux	La Châtelaine		Madame LEGLISE Iris	rue d'Ivory	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	421	Aux Chaux Choux	La Châtelaine		Monsieur LEGLISE Edgar Arthur	rue d'Ivory	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	424	Aux Chaux Choux	La Châtelaine	24 a 75 ca	Madame BRAUD Catherine Georgette Louise	8 rue Fernand Fourreau	75012	PARIS
Indivision	A	426	Au village	La Châtelaine	3 a 85 ca	Monsieur RUFFINONI Louis Henri Pierre	Place de la Liberté	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	427	Au village	La Châtelaine	34 ca	Madame JACQUES Odile Julia Marie Emilienne	9 rue Etienne Lamy	39300	CHAMPAGNOLE
Indivision	A	427	Au village	La Châtelaine	34 ca	Monsieur RUFFINONI Jean André Paul	7 rue de la Croix Baptiste	39800	BUVILLY
Indivision	A	427	Au village	La Châtelaine	34 ca	Monsieur BRENANS Philippe Jean Auguste	rue de la Liberté	39300	LOULLE
Indivision	A	427	Au village	La Châtelaine	34 ca	Madame BRENANS Marie Noëlle Louise	310 rue de Binans	39570	PUBLY
Indivision	A	427	Au village	La Châtelaine	34 ca	Monsieur BRENANS Jean Luc André Louis	Résidence les Bonnard C - 38 B Av Paul Painlevé	01500	AMBERIEU EN BUGEY
Propriétaire	A	427	Au village	La Châtelaine	34 ca	Monsieur BRENANS Pascal Léon Patrick	9 rue Etienne Lamy	39300	CHAMPAGNOLE
Nu propriétaire	A	428	Pl de la Liberté	La Châtelaine		Monsieur RUFFINONI Louis Henri Pierre	Pl de la Liberté	39600	LA CHÂTELAINE
Usufruitier	A	429	rue de la Baume aux Chèvres	La Châtelaine		Madame SAULDUBOIS Claudine Alice Andrée	A la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Nu propriétaire	A	432	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	4 a 26 ca	Madame MEUNIER Marthe Léontine Suzanne	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Usufruitier	A	432	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	4 a 26 ca	Madame SAULDUBOIS Claudine Alice Andrée	A la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	438	rue de la Baume aux Chèvres	La Châtelaine		Madame MEUNIER Marthe Léontine Suzanne	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	438	rue de la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	4 a 26 ca	Madame GILLOT Muriel Jeanne Therese	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	442	rue de la Baume aux Chèvres	La Châtelaine		Monsieur LOUBOUTIN Yannick	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	442	rue de la Baume aux Chèvres	La Châtelaine		Madame GILLOT Muriel Jeanne Therese	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Usufruitier	A	447	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Madame VASSE Claudine Andréée	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	447	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Madame APOLLON Denise Charlotte	Lot les Mondenons	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	447	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Madame BULLE Brigitte Paule	Lot les Mondenons	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	447	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Madame BULLE Marie-Noëlle	Pl de la Liberté	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	448	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Monsieur BULLE Alain Germain	11 rue de la Cour au Sire	89440	ANNOUX
Propriétaire	A	449	Au Village	La Châtelaine	3 a 00 ca	Monsieur GUILLOT Bernard Claude Noel	Lot les Mondenons	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	450	Au Village	La Châtelaine	5 a 05 ca	Monsieur SAULDUBOIS André Marcel Félicien	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINE
Usufruitier	A	451	Au Village	La Châtelaine	4 a 76 ca	Monsieur ROLLET Robert Louis Pierre	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	451	Au Village	La Châtelaine	4 a 76 ca	Madame JACQUES Odile Julia Marie Emilienne	9 rue Etienne Lamy	39300	CHAMPAGNOLE
						Monsieur BRENANS Philippe Jean Auguste	rue de la Liberté	39300	LOULLE

Indivision	A	451	Au Village	La Châtelaine	4 a 76 ca	Madame BRENANS Marie Noëlle Louise Madeleine	310 rue de Binans	39570	PUBLIC
Indivision	A	451	Au Village	La Châtelaine	4 a 76 ca	Monsieur BRENANS Jean Luc André Louis	Résidence les Bonnard C - 38B av Paul Painlevé	01500	AMBERIEU EN BUGEY
Propriétaire	A	451	Au Village	La Châtelaine	4 a 76 ca	Monsieur BRENANS Pascal Léon Patrick	9 rue Etienne Lamy	39300	CHAMPAIGNOLE
Usufruitier	A	452	Au Village	La Châtelaine	3 a 83 ca	Monsieur ROLET Robert Louis Pierre	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	453	Au Village	La Châtelaine	4 a 15 ca	Madame JACQUES Odile Julia Marie Emilienne	9 rue Etienne Lamy	39300	CHAMPAIGNOLE
Indivision	A	453	Au Village	La Châtelaine	4 a 15 ca	Monsieur BRENANS Philippe Jean Auguste	rue de la Liberté	39300	LOULLE
Indivision	A	453	Au Village	La Châtelaine	4 a 15 ca	Madame BRENANS Marie Noëlle Louise Madeleine	310 rue de Binans	39570	PUBLIC
Indivision	A	453	Au Village	La Châtelaine	4 a 15 ca	Monsieur BRENANS Jean Luc André Louis	Résidence les Bonnard C - 38B av Paul Painlevé	01500	AMBERIEU EN BUGEY
Indivision	A	453	Au Village	La Châtelaine	4 a 15 ca	Monsieur BRENANS Pascal Léon Patrick	9 rue Etienne Lamy	39300	CHAMPAIGNOLE
Propriétaire	A	454	Les Mondenons	La Châtelaine	40 a 52 ca	Monsieur CATTET Dominique Pierre Jean	Rte d'Arbois	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	457	Rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Monsieur GAILLARD Georges Léon Lucien	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	457	Rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Madame BRAUD Therese Marie Joséphine	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	460	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	9 a 84 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINE	Rue Grande	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	461	Pl de la Liberté	La Châtelaine		Monsieur RUFFINONI Louis Henri Pierre	Pl de la Liberté	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	461	Pl de la Liberté	La Châtelaine		Monsieur RUFFINONI Jean André Paul	7 rue de Croix Baptiste	39800	BUVILLY
Indivision	A	462	rue des Genévriers	La Châtelaine		Monsieur QUATREPOINT Eric Jean Michel		39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	462	rue des Genévriers	La Châtelaine		Madame SAULDUBOIS Claudine Alice Renée	A la Baume aux Chèvres	9600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	467	rue Grande	La Châtelaine		Monsieur GUEHO Jean Pierre Louis	46 rue Saint Jean	69005	LYON
Indivision	A	468	rue Grande	La Châtelaine		Monsieur GUEHO Jean Pierre Louis	46 rue Saint Jean	69005	LYON
Indivision	A	468	rue Grande	La Châtelaine		Monsieur JACQUI Martin Eveline Rose	6 rue Saint Jean	69005	LYON
Propriétaire	A	469	Au Village	La Châtelaine	35 ca	Monsieur GUEHO Jean Pierre Louis	46 rue Saint Jean	69005	LYON
Indivision	A	471	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Monsieur ROUYER Eric Charles	9 rue Haute	67270	BOSSENDORF
Indivision	A	471	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Madame BULLE Ingrid Denise	9 rue Haute	67270	BOSSENDORF
Propriétaire	A	472	Les Mondenons	La Châtelaine	9 a 51 a	Monsieur GUILLOT Bernard Claude Noel	Lot les Mondenons	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	473	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Madame DUGOIS Andrée Marie Renée	59 rue du Professeur Bergonie	33130	BÉGLES
Indivision	A	473	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Monsieur LEGLISE Pierre Marcel Louis	59 rue du Professeur Bergonie	33130	BÉGLES
Propriétaire	A	474	Impasse des Anciens Combattants	La Châtelaine		Monsieur GUYON Gilbert Prosper Maurice André	Impasse des Anciens Combattants	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	475	Au Village	La Châtelaine	94 ca	Monsieur GUYON Georges Germain Adrien	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	475	Au Village	La Châtelaine	94 ca	Madame POUX Geneviève Michelle Gabrielle	Au Village	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	476	Au Village	La Châtelaine	3 ca	Monsieur GUYON Georges Germain Adrien	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	476	Au Village	La Châtelaine	3 ca	Monsieur GUYON Gilbert Prosper Maurice André	Impasse des Anciens Combattants	39600	LA CHÂTELAINE
Usufruitier	A	476	Au Village	La Châtelaine	3 ca	Madame SAULDUBOIS Jeanne Elo ñe Marie Louise	Chez Mr GUYON Georges - rue Grande	39600	LA CHÂTELAINE

Propriétaire	A	478	Impasse des Anciens Combattants	La Châtelaïne	Monsieur GUYON Georges Germain Adrien	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINE	
Propriétaire	A	479	Au Village	La Châtelaïne	13 ca	Monsieur GUYON Gilbert Prosper Maurice André	Impasse des Anciens Combattants	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	481	Au Village	La Châtelaïne	4 ca	Monsieur GUYON Georges Germain Adrien	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	481	Au Village	La Châtelaïne	4 ca	Madame FOUX Geneviève Michelle Gabrielle	Au Village	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	482	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaïne	2 a 51 ca	Monsieur SAULDUBOIS Bernard Louis Félicien	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	483	rue des Genévriers	La Châtelaïne		Monsieur IRELAND Jonathan Graeme	Dome Hill Peak	23	CATERHAM
Indivision	A	483	rue des Genévriers	La Châtelaïne		Madame DORLING Jozina Maxine	Dome Hill Peak	23	ROYAUME UNI
Propriétaire	A	484	rue de la Baume aux Chèvres	La Châtelaïne		Monsieur SAULDUBOIS Bernard Louis Félicien	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	485	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaïne	74 ca	Monsieur IRELAND Jonathan Graeme	Dome Hill Peak	23	CATERHAM
Indivision	A	485	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaïne	74 ca	Madame DORLING Jozina Maxine	Dome Hill Peak	23	ROYAUME UNI
Propriétaire	A	486	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaïne	1 a 51 ca	Monsieur SAULDUBOIS Bernard Louis Félicien	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	487	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaïne	4 a 40 ca	Monsieur SAULDUBOIS Bernard Louis Félicien	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	488	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaïne	1 a 23 ca	Monsieur SAULDUBOIS Bernard Louis Félicien	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	489	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaïne	18 a 04 ca	Monsieur SAULDUBOIS Bernard Louis Félicien	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	490	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaïne	1 a 51 ca	Monsieur IRELAND Jonathan Graeme	Dome Hill Peak	23	CATERHAM
Propriétaire	A	491	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaïne	25 a 83 ca	Madame DORLING Jozina Maxine	Dome Hill Peak	23	ROYAUME UNI
Propriétaire	A	492	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaïne	13 a 34 ca	Monsieur SAULDUBOIS Bernard Louis Félicien	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	493	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaïne	25 a 78 ca	Monsieur IRELAND Jonathan Graeme	Dome Hill Peak	23	CATERHAM
Indivision	A	493	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaïne	25 a 78 ca	Madame DORLING Jozina Maxine	Dome Hill Peak	23	ROYAUME UNI
Propriétaire	A	494	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaïne	1 a 78 ca	Monsieur SAULDUBOIS Bernard Louis Félicien	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE

Propriétaire	A	495	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	5 a 32 ca	Monsieur SAULDUBOIS Bernard Louis Félicien	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	496	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	3 a 18 ca	Monsieur IRELAND Jonathan Graeme	Dame Hill Peak	23	CATERHAM ROYAUME UNI
Indivision	A	496	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	3 a 18 ca	Madame DORLING Jozina Maxine	Dame Hill Peak	23	CATERHAM ROYAUME UNI
Propriétaire	A	497	Les Mondenons	La Châtelaine	1 a 61 ca	Monsieur CATTET Dominique Pierre Jean	Rte d'Arbois	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	504	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Monsieur BRENIAUX Patrick Christophe François Emmanuel	les Mondenons	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	504	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Madame DUBOIS Catherine Brigitte Jacqueline	Lot les Mondenons	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	509	Les Mondenons	La Châtelaine	11 a 80 ca	Monsieur CATTET Dominique Pierre Jean	Rte d'Arbois	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	516	Les Mondenons	La Châtelaine	14 a 81 ca	Le Château d'Artois		39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	519	Les Mondenons	La Châtelaine	18 a 79 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAIN	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	520	Les Mondenons	La Châtelaine	1 a 44 ca	Monsieur ROUYER Eric Charles	9 rue Haute	67270	BOSSENDORF
Indivision	A	520	Les Mondenons	La Châtelaine	1 a 44 ca	Madame BULLE Ingrid Denise	9 rue Haute	67270	BOSSENDORF
Indivision	A	522	Les Mondenons	La Châtelaine	2 a 88 ca	Monsieur ROUYER Eric Charles	9 rue Haute	67270	BOSSENDORF
Indivision	A	522	Les Mondenons	La Châtelaine	2 a 88 ca	Madame BULLE Ingrid Denise	9 rue Haute	67270	BOSSENDORF
Propriétaire	A	524	Les Mondenons	La Châtelaine	44 a 97 ca	Monsieur CATTET Dominique Pierre Jean	Rte d'Arbois	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	525	Les Mondenons	La Châtelaine	1 ha 85 a 83 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAIN	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	526	Au Bas des Carrés	La Châtelaine	6 a 10 ca	Monsieur BRAUD Jean Marcel Emile	rue du Bas des Carrés	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	528	Au Bas des Carrés	La Châtelaine	3 a 62 ca	Monsieur BRAUD Marcel Paul Louis Xavier	Pl de la Liberté	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	530	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	4 a 60 ca	Monsieur HUGONNOT Michel Joseph Paul	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	531	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	4 a 60 ca	Madame MORTIER Emmanuelle Marie	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	531	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	5 a 70 ca	Monsieur QUATREPOINT Eric Jean Michel		39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	532	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	1 a 60 ca	Madame SAULDUBOIS Claudine Alice Andrée	A la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	535	Au Crêt	La Châtelaine	14 ha 40 a 07 ca	Monsieur QUATREPOINT Eric Jean Michel		39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	536	Lot les Mondenons	La Châtelaine		COMMUNE DE LA CHÂTELAIN	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	536	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Madame BULLE Brigitte Paule	Lot les Mondenons	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	537	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Monsieur BONNET Bernard Jean Germain		39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	537	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Madame BULLE Brigitte Paule		39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	538	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Monsieur BONNET Bernard Jean Germain		39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	540	Au Village	La Châtelaine	7 ca	Monsieur DEMONT Jean-Pierre Dominique Henri	26 Bd du Mail Joffre	91490	MILLY LA FORET
						Monsieur RUFFINONI Louis Henri Pierre	Pl de la Liberté	39600	LA CHÂTELAIN

*SCIENCES ENVIRONNEMENT – Dossier n°2007/136 – Commune des Planches-près-Arbois

Mise en place des périmètres de protection autour de la source de la Pochère – Dossier d'enquête publique

Propriétaire	A	541	Les Mondenons	La Châtelaïne	2 a 83 ca	Monsieur GUILLOT Bernard Claude Noe	Lot les Mondenons	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	542	Les Mondenons	La Châtelaïne	1 a 49 ca	Madame DUGOIS Andrée Marie Renée	159 rue du Professeur Bergonie	33130	BEGLES
Propriétaire	A	542	Les Mondenons	La Châtelaïne	1 a 49 ca	Monsieur LEGUISE Pierre Marcel Louis	159 rue du Professeur Bergonie	33130	BEGLES
Propriétaire	A	543	Les Mondenons	La Châtelaïne	1 a 28 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAIN	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	544	Au Village	La Châtelaïne	94 ca	Monsieur GUBHO Jean Pierre Louis	46 rue Saint Jean	69005	LYON
Propriétaire	A	545	Au Village	La Châtelaïne	1 a 13 ca	Monsieur GUBHO Jean Pierre Louis	46 rue Saint Jean	69005	LYON
Propriétaire	A	546	Au Village	La Châtelaïne	86 ca	Monsieur GUBHO Jean Pierre Louis	46 rue Saint Jean	69005	LYON
Propriétaire	A	547	Au Village	La Châtelaïne	1 a 89 ca	Monsieur GUBHO Jean Pierre Louis	46 rue Saint Jean	69005	LYON
Indivision	A	548	Les Mondenons	La Châtelaïne	2 a 32 ca	Monsieur ROUYER Eric Charles	46 rue Saint Jean	69005	LYON
Propriétaire	A	548	Les Mondenons	La Châtelaïne	2 a 32 ca	Madame BULLE Ingrid Denise	9 rue Haute	67270	BOSSENDORF
Propriétaire	A	549	Les Mondenons	La Châtelaïne	15 a 98 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAIN	9 rue Haute	67270	BOSSENDORF
Indivision	A	552	Les Mondenons	La Châtelaïne	4 a 00	Madame BULLE Brigitte Paule	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	552	Les Mondenons	La Châtelaïne	4 a 00	Monsieur BONNET Bernard Jean Germain	Lot les Mondenons	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	553	Les Mondenons	La Châtelaïne	2 a 08 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAIN	Lot les Mondenons	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	554	Aux Chaux Choux	La Châtelaïne	10 a 80 ca	Monsieur LE ROY Gilles Jean Luc	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	554	Aux Chaux Choux	La Châtelaïne	10 a 80 ca	Madame VASSE Claudine Andrée	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	556	Au Village	La Châtelaïne	7 a 75 ca	Madame LEGUISE Claude Renée	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	557	rue du Bois du Crêt	La Châtelaïne	25 a 51 ca	Madame LEGUISE Chantal Claude Jacqueline	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	559	Au Bas des Carrés	La Châtelaïne	64 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAIN	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	560	Au Village	La Châtelaïne	64 ca	Monsieur HERMANGE Denis	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	560	Au Village	La Châtelaïne	64 ca	Madame SOUCHEYRE Marie-Noëlle Marcelle	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Usufruitier	A	561	Au Village	La Châtelaïne	22 ca	Monsieur JACQUEMARD Gino Rinaldo Yvon	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	561	Au Village	La Châtelaïne	22 ca	Madame JACQUEMARD Martine Germaine	Place de la Gare 10 C	1020	RENENS SUISSE
Indivision	A	561	Au Village	La Châtelaïne	22 ca	Ginette	Route d'Orgens 6 C	1410	THIERRENS SUISSE
Propriétaire	A	562	Au Village	La Châtelaïne	86 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAIN	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	563	Au Village	La Châtelaïne	4 ca	Monsieur HERMANGE Denis	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	563	Au Village	La Châtelaïne	4 ca	Madame SOUCHEYRE Marie-Noëlle Marcelle	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	564	Au Village	La Châtelaïne	6 a 66 ca	Monsieur JACQUEMARD Gino Rinaldo Yvon	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	565	Au Village	La Châtelaïne	16 ca	Monsieur HERMANGE Denis	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	565	Au Village	La Châtelaïne	16 ca	Monsieur HERMANGE Denis	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	565	Au Village	La Châtelaïne	16 ca	Madame SOUCHEYRE Marie-Noëlle Marcelle	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	A	565	Au Village	La Châtelaïne	16 ca	Madame SOUCHEYRE Marie-Noëlle Marcelle	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	A	566	Au Village	La Châtelaïne	2 a 85 ca	Monsieur JACQUEMARD Gino Rinaldo Yvon	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN

Propriétaire	A	567	rue d'Ivory	La Châtelaine	Monsieur DUBIEFF Bernard René	rue d'Ivory	39600	LA CHÂTELAINE	
Propriétaire	A	569	Au Bas des Carrés	La Châtelaine	2 a 90 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINE	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	570	rue de la Baume aux Chèvres	La Châtelaine		Monsieur HUGONNOT Michel Joseph Paul	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	570	rue de la Baume aux Chèvres	La Châtelaine		Madame MORTIER Emmanuelle Marie	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	571	rue de la Baume aux Chèvres	La Châtelaine		Monsieur HUGONNOT Michel Joseph Paul	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	571	rue de la Baume aux Chèvres	La Châtelaine		Madame MORTIER Emmanuelle Marie	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	572	rue de la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	83 ca	Monsieur HUGONNOT Michel Joseph Paul	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	572	rue de la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	83 ca	Madame MORTIER Emmanuelle Marie	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	573	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	27 ca	Monsieur HUGONNOT Michel Joseph Paul	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	573	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	27 ca	Madame MORTIER Emmanuelle Marie	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	574	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	23 ca	Monsieur HUGONNOT Michel Joseph Paul	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	574	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	23 ca	Madame MORTIER Emmanuelle Marie	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	575	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	10 a 45 ca	Monsieur HUGONNOT Michel Joseph Paul	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	575	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	10 a 45 ca	Madame MORTIER Emmanuelle Marie	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	577	Rue du Bas des Carrés	La Châtelaine		Monsieur DUGOIS Jean-Michel Bernard	rue du Bas des Carrés	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	581	Les Mondenons	La Châtelaine	10 a 43 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINE	rue Grande	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	582	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	50 ca	Monsieur HUGONNOT Michel Joseph Paul	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	582	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	50 ca	Madame MORTIER Emmanuelle Marie	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	583	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	3 a 70 ca	Monsieur QUATREPOINT Eric Jean Michel		39600	LA CHÂTELAINE
Indivision	A	583	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	3 a 70 ca	Madame SAULDUBOIS Claudine Alice Andréa	A la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELAINE
Propriétaire	A	584	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	3 a 45 ca	Madame PROST Muriel Christine Josette	2 rue des Genévriers	39600	LA CHÂTELAINE

Indivision	A	586	Les Mondenons	La Châtelaine	1 a 87 ca	Madame DUGOIS Andrée Marie Renée	59 rue du Professeur Bergonie	33130 BEGLES
Propriétaire	A	587	Les Mondenons	La Châtelaine	1 a 87 ca	Monsieur LEGLISE Pierre Marcel Louis	59 rue du Professeur Bergonie	33130 BEGLES
Indivision	A	588	Aux Chaux Choux	La Châtelaine	3 ha 60 a 54 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	588	Aux Chaux Choux	La Châtelaine	7 a 80 ca	Monsieur LAWANSCH Sébastien Jean Dominique	rue d'Ivory	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	589	Aux Chaux Choux	La Châtelaine	7 a 80 ca	Madame PAYOT Chloé Monique Odile	rue d'Ivory	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	589	Aux Chaux Choux	La Châtelaine	3 a 93 ca	Monsieur LAWANSCH Sébastien Jean Dominique	rue d'Ivory	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	590	rue d'Ivory	La Châtelaine	3 a 93 ca	Madame PAYOT Chloé Monique Odile	rue d'Ivory	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	590	rue d'Ivory	La Châtelaine	3 a 90 ca	Monsieur LAWANSCH Sébastien Jean Dominique	rue d'Ivory	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	591	rue d'Ivory	La Châtelaine	89 ca	Madame PAYOT Chloé Monique Odile	rue d'Ivory	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	591	rue d'Ivory	La Châtelaine	89 ca	Monsieur LAWANSCH Sébastien Jean Dominique	rue d'Ivory	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	593	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	3 a 90 ca	Madame PAYOT Chloé Monique Odile	rue d'Ivory	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	593	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	3 a 90 ca	Monsieur HUGONNOT Michel Joseph Paul	rue de la Baume aux Chèvres	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	595	rue Grande	La Châtelaine	3 a 90 ca	Madame MORTIER Emmanuelle Marie	rue de la Baume aux Chèvres	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	596	Au Village	La Châtelaine	23 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	597	Au Village	La Châtelaine	62 ca	Monsieur DUGOIS Bernard Jean Robert	rue Grande	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	598	Au Village	La Châtelaine	28 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	599	rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Madame LEGLISE Claude Renée	rue Grande	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	600	Aux Chaux Choux	La Châtelaine	4 a 48 ca	Monsieur DUGOIS Bernard Jean Robert	rue Grande	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	600	Aux Chaux Choux	La Châtelaine	4 a 48 ca	Monsieur PAYOT Chloé Monique Odile	rue d'Ivory	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	602	rue des Genévriers	La Châtelaine		Monsieur QUATREPOINT Eric Jean Michel	rue d'Ivory	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	603	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	2 a 11 ca	Madame PROST Muriel Christine Josette	2 rue des Genévriers	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	609	Les Mondenons	La Châtelaine	1 a 00 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	610	Les Mondenons	La Châtelaine	1 ha 02 a 69 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	611	rue Grande	La Châtelaine		COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	616	Au Village	La Châtelaine	14 a 19 ca	Monsieur GUEHO Jean Pierre Louis	46 rue Saint Jean	39600 LYON
Propriétaire	A	617	Au Village	La Châtelaine	5 a 03 ca	Madame DUGOIS Marie-Claude Andrée Charlotte	29 B rue Pierre Curie	70000 NAVENNE
Propriétaire	A	618	Au Village	La Châtelaine	20 ca	Monsieur GUEHO Jean Pierre Louis	46 rue Saint Jean	69005 LYON
Propriétaire	A	619	Au Village	La Châtelaine	4 a 10 ca	Madame DUGOIS Marie-Claude Andrée Charlotte	29 B rue Pierre Curie	70000 NAVENNE
Propriétaire	A	620	Le Château	La Châtelaine	94 ca	Monsieur GUILLOT Bernard Claude Noel	Lot les Mondenons	39600 LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	621	Le Château	La Châtelaine	5 a 62 ca	Le Château d'Artois	39600 LA CHÂTELAINÉ	
Propriétaire	A	622	Le Château	La Châtelaine	1 a 55 ca	Monsieur GUILLOT Bernard Claude Noel	Lot les Mondenons	39600 LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	623	Le Château	La Châtelaine	7 a 61 ca	Le Château d'Artois	39600 LA CHÂTELAINÉ	
Propriétaire	A	624	Le Château	La Châtelaine	2 a 30 ca	Monsieur GUILLOT Bernard Claude Noel	Lot les Mondenons	39600 LA CHÂTELAINÉ

Propriétaire	A	625	Le Château	La Châtelaine	74 a 02 ca	Le Château d'Artois			39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	626	rue d'Ivory	La Châtelaine		Monsieur GROSPEIRIN Frédéric Robert Michel	rue d'Ivory		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	626	rue d'Ivory	La Châtelaine	1 a 42 ca	Madame DE SILVESTRI Isabelle	rue d'Ivory		39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	629	Le Château	La Châtelaine	48 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande		39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	630	Le Château	La Châtelaine	51 a 60 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande		39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	631	Le Château	La Châtelaine	2 a 42 ca	Le Château d'Artois			39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	632	Le Château	La Châtelaine		COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande		39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	633	rue Grande	La Châtelaine		Le Château d'Artois			39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	634	Le Château	La Châtelaine	95 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande		39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	634	Le Château	La Châtelaine	50 a 02 ca	Le Château d'Artois			39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	636	Au Vieux Château	La Châtelaine	69 ca	Monsieur GAILLARD Georges Léon Lucien	rue du Bois du Crêt		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	636	Au Vieux Château	La Châtelaine	69 ca	Madame BRAUD Therese Marie Joséphine	rue du Bois du Crêt		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	637	Au Vieux Château	La Châtelaine	31 ca	Monsieur GAILLARD Georges Léon Lucien	rue du Bois du Crêt		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	637	Au Vieux Château	La Châtelaine	31 ca	Madame BRAUD Therese Marie Joséphine	rue du Bois du Crêt		39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	641	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	11 a 59 ca	Madame PROST Muriel Christine Josette	2 rue des Genévriers		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	650	Au Bas des Carrés	La Châtelaine	64 a 21 ca	Monsieur GUYON Georges Germain Adriën	rue Grande		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	650	Au Bas des Carrés	La Châtelaine	64 a 21 ca	Madame POUX Geneviève Michelle Gabrielle	rue Grande		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	653	Au Bas des Carrés	La Châtelaine	1 a 06 ca.	Monsieur GUYON Georges Germain Adriën	rue Grande		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	653	Au Bas des Carrés	La Châtelaine	1 a 06 ca	Madame POUX Geneviève Michelle Gabrielle	rue Grande		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	655	Les Mondenons	La Châtelaine	2 ha 27 a 01 ca	Monsieur CATTET Sylvian Paul Bernard	rue de la Fruitière		39110	IVORY
Indivision	A	655	Les Mondenons	La Châtelaine	2 ha 27 a 01 ca	Monsieur CATTET Dominique Pierre Jean	Rte d'Arbois		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	655	Les Mondenons	La Châtelaine	2 ha 27 a 01 ca	Monsieur CATTET Pierre Marie Georges	Rte d'Arbois		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	655	Les Mondenons	La Châtelaine	2 ha 27 a 01 ca	Madame BOUILLET Marie-Thérèse Marguerite	Rte d'Arbois		39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	663	Les Mondenons	La Châtelaine	4 a 33 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande		39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	666	Les Mondenons	La Châtelaine	32 a 86 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande		39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	685	rue d'Ivory	La Châtelaine		Monsieur LABOURGOGNE Sylvain Paul Daniel	rue d'Ivory		39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	686	Au Bas des Carrés	La Châtelaine	68 a 67 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	687	Au Village	La Châtelaine	44 ca	Monsieur ROLET Robert Louis Pierre	rue du Bois du Crêt		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	687	Au Village	La Châtelaine	44 ca	Madame CALLIER Rose Marie Louise Ernestine	rue du Bois du Crêt		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	688	rue d'Ivory	La Châtelaine		Monsieur CRINQUAND Jean-Paul René	Rte de Dole		39600	ARBOIS
Indivision	A	688	rue d'Ivory	La Châtelaine		Mademoiselle GIGNET Christine Monique Gisèle	Rte de Dole		39600	ARBOIS
Propriétaire	A	690	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Monsieur JACQUAND Hervé Guy Jean	Lot les Mondenons		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	691	Rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Monsieur CORNU Jean Michel	rue du Bois du Crêt		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	691	Rue du Bois du Crêt	La Châtelaine		Madame LIVERA Marie-José Renée	rue du Bois du Crêt		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	692	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Monsieur VINCENT Sébastien Pierre André	Lot les Mondenons		39600	LA CHÂTELAINÉ
Indivision	A	692	Lot les Mondenons	La Châtelaine		Madame DECHAUME Maud Gisèle Denise	Lot les Mondenons		39600	LA CHÂTELAINÉ
Propriétaire	A	693	rue du Bas des Carrés	La Châtelaine		COMMUNE DE LA CHÂTELAINÉ	rue Grande		39600	LA CHÂTELAINÉ

Propriétaire	A	694	Au Bas des Carrés	La Châtelaine	2 a 75 ca	Madame JEANMAIRE dit CARTIER Danièle	rue des Fontaines	39600	VILLENEUVE-D'AVAL
Propriétaire	A	695	Rue du Bois du Crêt	La Châtelaine	7 a 62 ca	Marcelle Denise	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELaine
Propriétaire	A	697	Aux Chaux Choux	La Châtelaine	4 h 17 a 35 ca	Monsieur GUILLAUMOT Daniel Yves Lucien	rue d'Ivory	39600	LA CHÂTELaine
Propriétaire	A	698	Aux Chaux Choux	La Châtelaine		Madame PAYOT Chloé Monique Odile	rue Grande	39600	LA CHÂTELaine
Indivision	A	701	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	20 a 00 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELaine	57 rue Jean Jaurès	39600	LA CHÂTELaine
Indivision	A	701	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	20 a 00 ca	Monsieur MURCIER Alain Albert		39600	ARBOIS
Indivision	A	702	rue de la Baume aux Chèvres	La Châtelaine		Madame THIRION Odette Marie	57 rue Jean Jaurès	39600	ARBOIS
Indivision	A	702	rue de la Baume aux Chèvres	La Châtelaine		Monsieur TRULLARD Yvan	La Baume aux Chèvres - rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELaine
Indivision	A	703	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	15 a 04 ca	Madame PAGNIER Séverine Marie Françoise	rue de la Baume aux Chèvres	39600	LA CHÂTELaine
Indivision	A	703	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	15 a 04 ca	Monsieur PANOUILLOT Pascal Adrien Joseph	34 Rte d'Henrichemont	18110	ALLOGNY
Indivision	A	704	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	18 a 00 ca	Madame COUADE Marie-France	34 Rte d'Henrichemont	18110	ALLOGNY
Indivision	A	704	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	18 a 00 ca	Monsieur BAYLE Pierre	4 All du Hameau	92380	GARCHES
Indivision	A	705	Che des Voituriers	La Châtelaine		Madame BADEL Anouk Françoise	32 rue le Corbusier	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
Indivision	A	705	Che des Voituriers	La Châtelaine		Monsieur GERMAIN Laurent Raymond André	Che des Voituriers	39600	LA CHÂTELaine
Propriétaire	A	706	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	12 a 22 ca	Madame FLEUROT Edwige Yvonne Françoise	3 Gr Grande Rue	39600	ARBOIS
Propriétaire	A	707	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	4 a 54 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELaine	rue Grande	39600	LA CHÂTELaine
Propriétaire	A	708	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	3 ha 65 a 21 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELaine	rue Grande	39600	LA CHÂTELaine
Propriétaire	A	709	A la Baume aux Chèvres	La Châtelaine	7 a 56 ca	COMMUNE DÉ LA CHÂTELaine	rue Grande	39600	LA CHÂTELaine
Propriétaire	C	4	Champ du Tout	La Châtelaine	17 a 34 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELaine	rue Grande	39600	LA CHÂTELaine
Propriétaire	C	5	Champ du Tout	La Châtelaine	66 a 03 ca	Monsieur CATTET Sylvian Paul Bernard	rue de la Fruitière	39600	LA CHÂTELaine
Propriétaire	C	6	Champ du Tout	La Châtelaine	50 a 16 ca	Monsieur CATTET Sylvian Paul Bernard	rue de la Fruitière	39110	IVORY
Propriétaire	C	7	Champ du Tout	La Châtelaine	6 a 80 ca	Monsieur CATTET Sylvian Paul Bernard	rue de la Fruitière	39110	IVORY
Propriétaire	C	8	Champ du Tout	La Châtelaine	40 a 67 ca	Monsieur CATTET Sylvian Paul Bernard	rue de la Fruitière	39110	IVORY
Propriétaire	C	9	Champ du Tout	La Châtelaine	11 a 58 ca	Monsieur CATTET Sylvian Paul Bernard	rue de la Fruitière	39110	IVORY
Propriétaire	C	10	Champ du Tout	La Châtelaine	39 a 27 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELaine	rue Grande	39110	IVORY
Propriétaire	C	11	Champ du Tout	La Châtelaine	20 a 82 ca	Monsieur CATTET Sylvian Paul Bernard	rue de la Fruitière	39600	LA CHÂTELaine
Propriétaire	C	12	Champ du Tout	La Châtelaine	65 a 20 ca	Monsieur CATTET Sylvian Paul Bernard	rue de la Fruitière	39110	IVORY
							rue de la Fruitière	39110	IVORY

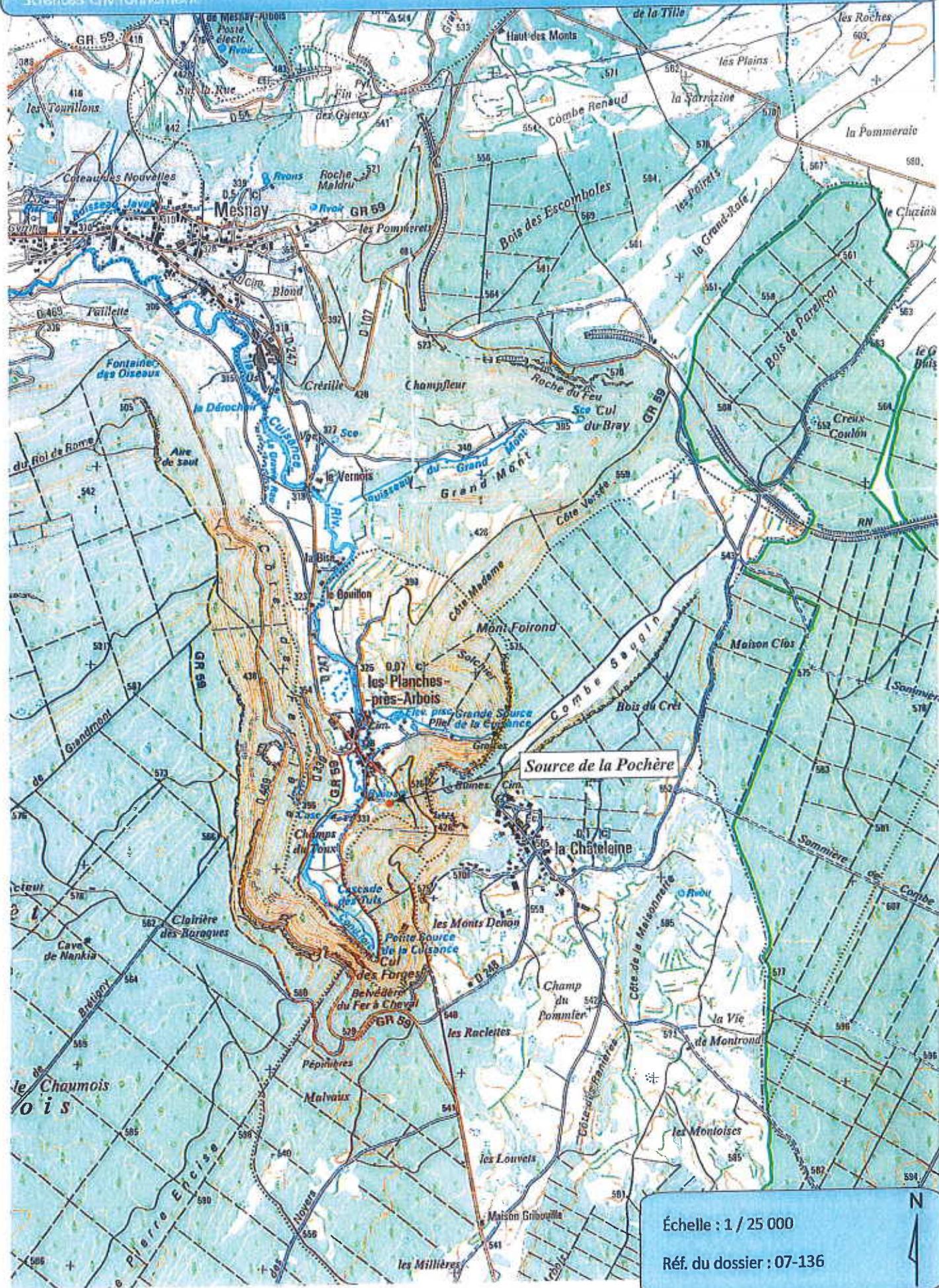
Propriétaire	C	13	Champ du Tout	La Châtelaine	16 a 67 ca	Monsieur CATTET Sylvian Paul Bernard	rue de la Fruitière	39110	IVORY
Propriétaire	C	14	Champ du Tout	La Châtelaine	21 a 57 ca	Monsieur CATTET Sylvian Paul Bernard	rue de la Fruitière	39110	IVORY
Indivision	C	19	Clos de la Roche	La Châtelaine	41 a 73 ca	Monsieur GAILLARD Georges Léon Lucien	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	C	19	Clos de la Roche	La Châtelaine	41 a 73 ca	Madame BRAUD Therese Marie Joséphine	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	C	21	Clos de la Roche	La Châtelaine	57 a 30 ca	Monsieur GAILLARD Georges Léon Lucien	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAIN
Indivision	C	21	Clos de la Roche	La Châtelaine	57 a 30 ca	Madame BRAUD Therese Marie Joséphine	rue du Bois du Crêt	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	C	113	Les Raclettes	La Châtelaine	48 a 80 ca	COMMUNE D'ARBOIS	Mairie	39600	ARBOIS
Propriétaire	C	115	Les Raclettes	La Châtelaine	36 a 69 ca	Madame SAULDUBOIS Marie-Jeanne Claire	Le Bourg	39110	IVORY
Usulfrutier	C	116	Les Raclettes	La Châtelaine	40 a 91 ca	Madame JACQUES Odile Julia Marie Emilie	9 rue Etienne Lamy	39300	CHAMPAGNOLE
Indivision	C	116	Les Raclettes	La Châtelaine	40 a 91 ca	Monsieur BRENANS Philippe Jean Auguste	rue de la Liberté	39300	LOUILLE
Indivision	C	116	Les Raclettes	La Châtelaine	40 a 91 ca	Madame BRENANS Marie Noëlle Louise Madeleine	310 rue de Binans	39570	PUBLY
Indivision	C	116	Les Raclettes	La Châtelaine	40 a 91 ca	Monsieur BRENANS Jean Luc André Louis	Résidence les Bonnard C 38B Av Paul Painlevé	01500	AMBERIEU EN BUGEY
Indivision	C	116	Les Raclettes	La Châtelaine	40 a 91 ca	Monsieur BRENANS Pascal Léon Patrick	9 rue Etienne Lamy	39300	CHAMPAGNOLE
Propriétaire	C	117	Les Raclettes	La Châtelaine	40 a 35 ca	Monsieur ROBERT Claude Léon Maurice Roger	41 rue Granier de Cassagnac	32160	PLAISANCE
Propriétaire	C	118	Les Raclettes	La Châtelaine	37 a 00 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAIN	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	C	255	Les Raclettes	La Châtelaine	3 ha 77 a 57 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAIN	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	C	256	Rte d'Arbois	La Châtelaine		Monsieur LITZLER Jean Luc	Rte d'Arbois	39600	LA CHÂTELAIN
Propriétaire	C	257	Les Raclettes	La Châtelaine	3 a 37 ca	COMMUNE DE LA CHÂTELAIN	rue Grande	39600	LA CHÂTELAIN



Plan de situation

Figure 2

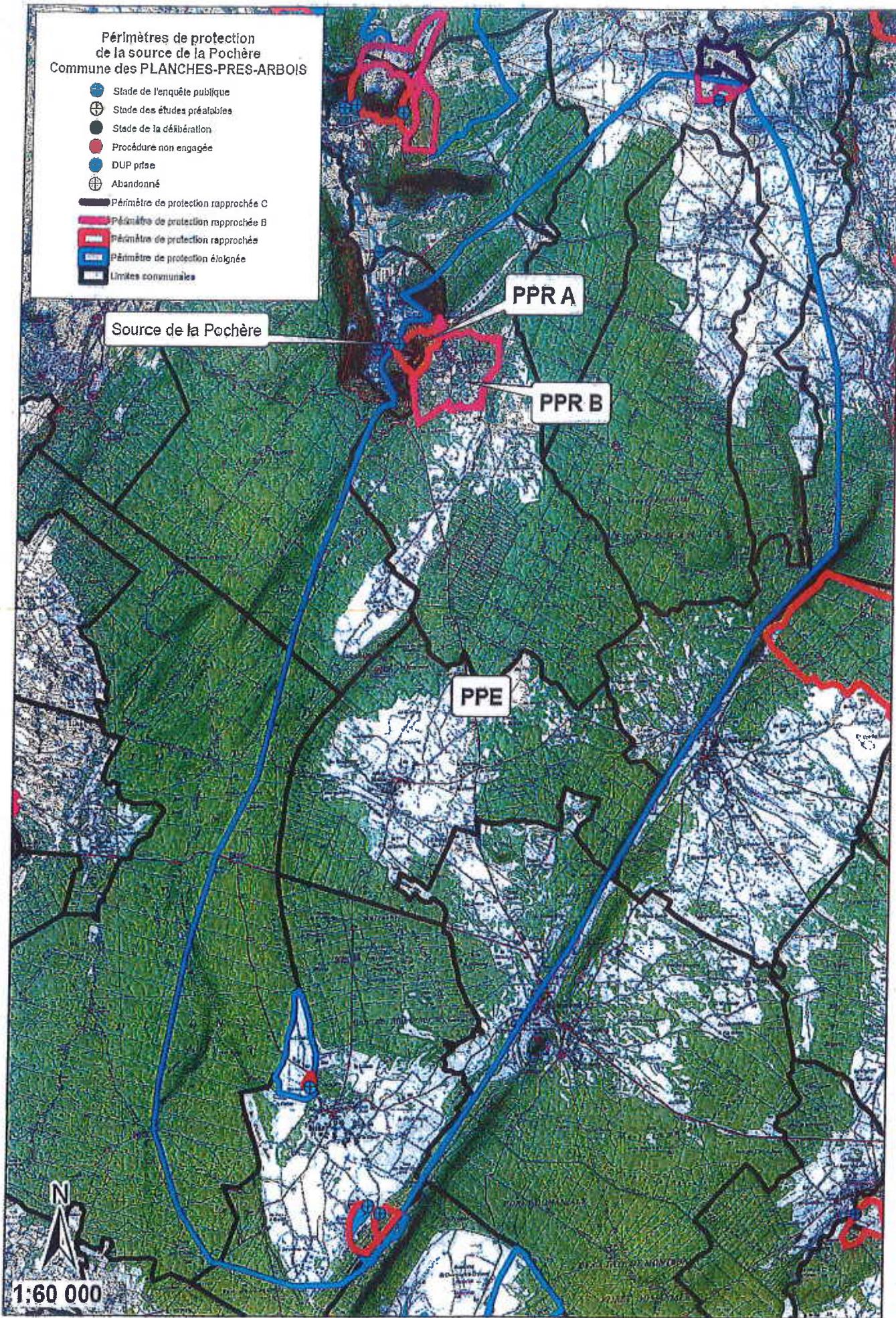
Sciences Environnement



pour démeurer annexe à son arrête de ce fait
LONS LE SAUNIER, le 15 juill. 2015
Le Préfet

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

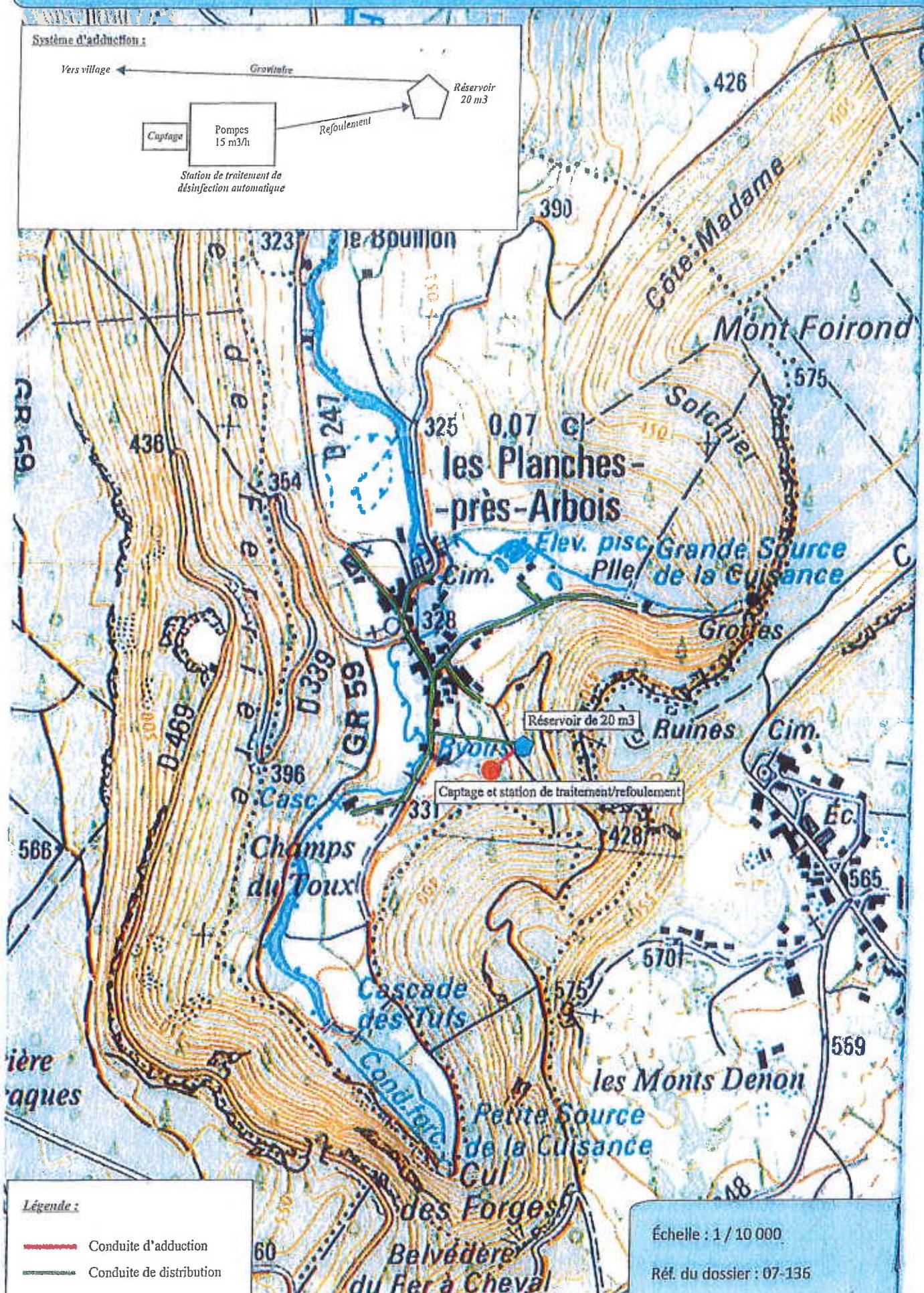
Renaud NURY



LONS-LF SAUNIER, le 15 JUIL. 2015
Le préfet
Pour le préfet et par dérogation.
Le secrétaire général

Renaud NURY

Secteur Environnement



Ys par le Préfet
pour délivrer annexe à son arrêté
LONS-LF SAUWIER, le 15 Juil. 2015
Le Préfet

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Renaud NURY

Unité de gestion et d'exploitation

ADD.COMM. DE LES PLANCHES P. ARBOIS

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2014 sur les unités de distribution

LES PLANCHES PRES ARBOIS

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2014 :

- ☒ une bonne qualité microbiologique.
- ☒ une turbidité faible.
- ☒ des taux de chlore satisfaisants qui permettent une bonne désinfection de l'eau.
- ☒ des teneurs en substances toxiques conformes et respectant les limites de qualité.
- ☒ des teneurs en substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité.
- ☒ une dureté très élevée (eau très dure).

La qualité de l'eau distribuée est globalement très satisfaisante.

L'efficacité des traitements en place est satisfaisante. La surveillance des installations est adaptée.

Synthèse 2014 / UDI LES PLANCHES PRES ARBOIS

Vu par le Prefet
pour demeurer annexe a son arrête de ce jour
LONS-LP SAUNIER, le
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général
15 JUIL. 2015

EXPLOITANT
RESSOURCE
PERIMETRES DE PROTECTION
TRAITEMENT
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION

Régie
Ressource karstique
Renaud NURY
En cours
Désinfection à l'eau de Javel
75

Nombre total d'analyses réalisées en 2014 et représentatives de l'eau distribuée 6
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire 0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement 1

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2012	2013	2014
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2014

Paramètres	Unités	Valeurs de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses ne respectant pas les valeurs de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable guide: 0,05 à 0,3	4	0	0,10	0,12
Bioxyde	mg/l	guide: < 0,15	0			
Chlorites (bioxyde)	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes (chlore)	µg/l	100	0			

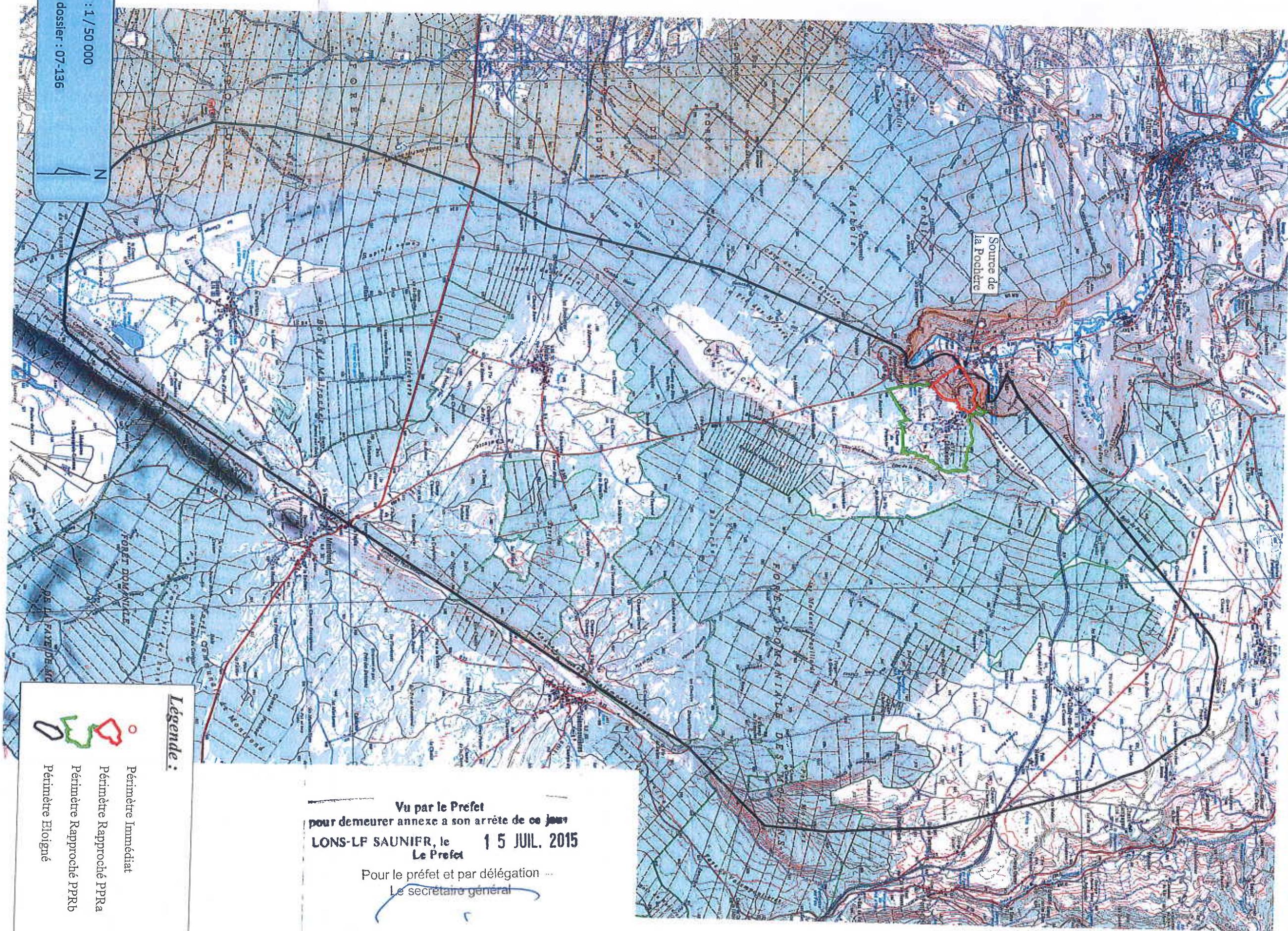
LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2014

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l 0,1 µg/l par molécule	2	0	5,8	5,8
Pesticides	µg/l	0,5 µg/l total pesticides	0			
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,0	0,0

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2014

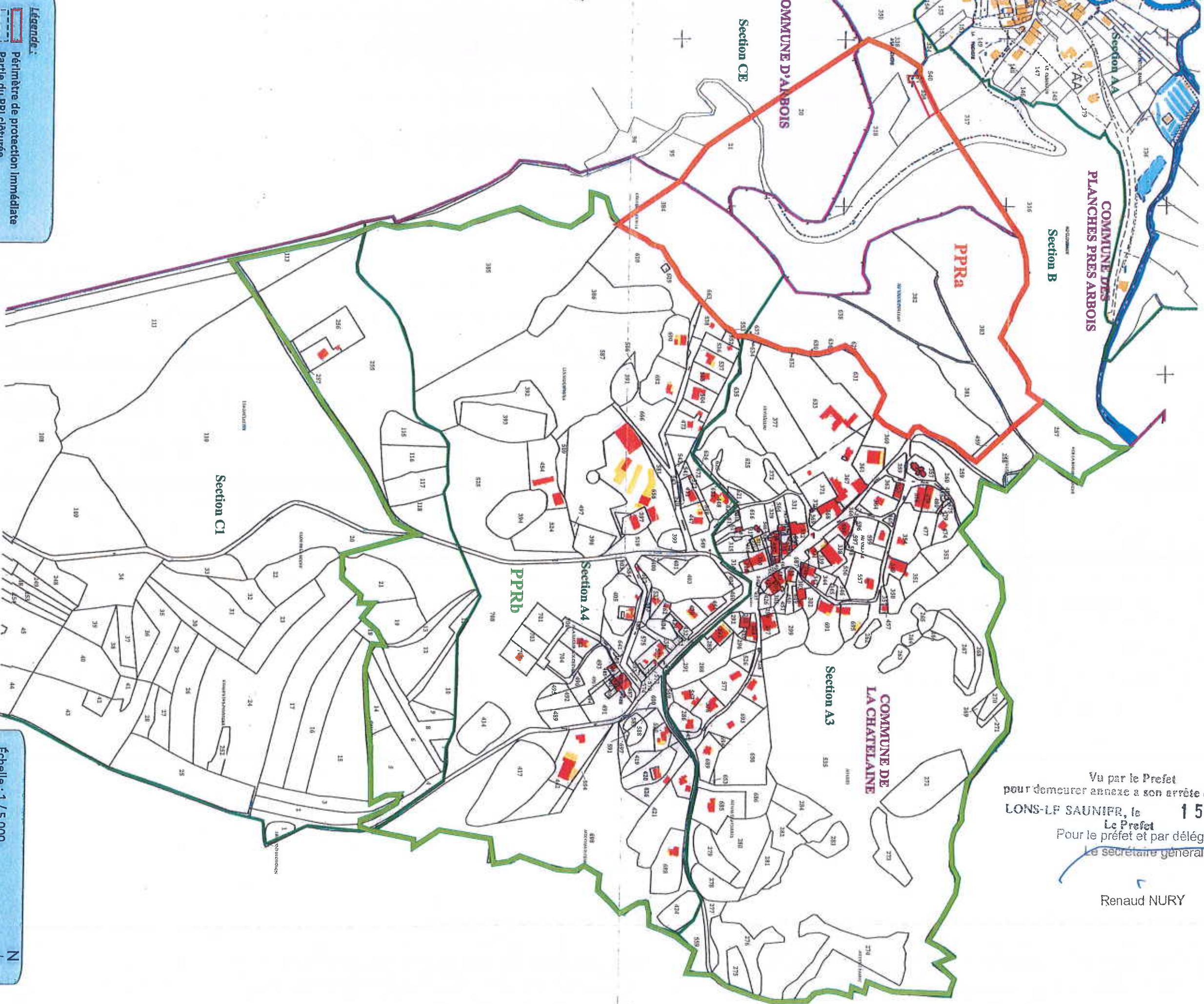
Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses ne satisfaisant pas aux références de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	4	0	7,2	7,3
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1100]	4	0	495,3	539,0
Dureté	°F	aucune	2	sans objet	28,5	31,4
Turbidité	NFU	2	4	0	0,5	1,0
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	4	0	0,0	0,1
Matière Organique	mg/l	2	2	0	1,0	1,0
Aluminium	µg/l	200	0			
Fer	µg/l	200	1	0	19,0	19,0
Manganèse	µg/l	50	0			

Plan des périmètres de protection de la source de la Pochère





Plan parcellaire des périmètres de protection de la source de la Pochère



Vu par le Prefet
pour dommager annexé à son arrêté de ce jour
LONS-LE-SAUNIER, le 15 JUIL. 2015
Le Prefet
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Renaud NURY